

Diagnostic financier et fiscal rétrospectif et prospectif



Rapport final

25/09/26

16/04



Préambule

- L'engagement d'une nouvelle mandature à Saint-Aubin-sur-Mer est marquée par l'**ambition de disposer d'une lecture fiabilisée de la situation financière de la collectivité** afin de sécuriser les équilibres budgétaires et orienter les premières décisions du mandat.
- La réalisation d'un diagnostic financier et fiscal partagé a par conséquent été commandée par les représentants de la collectivité. Ce dernier vise à apprécier la soutenabilité actuelle, analyser les exercices passés et identifier marges de manœuvre et points de vigilance.
- Cette démarche repose sur les travaux restitués au travers du présent rapport, déclinée au travers des activités suivantes :
 1. Conduite d'une **analyse financière rétrospective 2020-2025** (budget principal et budgets annexes).
 2. **Évaluation des risques financiers**, à la fois historiques et actuels.
 3. **Élaboration d'une prospective financière 2026-2030**, accompagnée de supports clairs et pédagogiques, au service de la décision, de la transparence et du dialogue avec les administrés.
 4. **Identification et qualification des leviers d'optimisation financières et fiscales**, en appui à la définition d'une trajectoire financière cohérente intégrant les projets d'investissement et les priorités du mandat.

Sommaire

Rappel des objectifs de la démarche	p.4
1. Analyse des risques financiers	p.5
2. Analyse financière rétrospective 2020-2025	p.17
2.1. Analyse rétrospective des comptes 2020-2025 (budget principal)	p.18
2.2. Analyse rétrospective des comptes 2020-2025 (Budgets annexes « Casino »)	p.44
2.2. Analyse rétrospective des comptes 2020-2025 (Budgets annexes « Animations »)	p.49
3. Prospective financière 2026-2030	p.54
4. Ciblage et évaluation des leviers d'optimisation	p.65
Annexes	p.69

Rappel des objectifs de la démarche

- **Fiabiliser et objectiver la situation financière de la collectivité** : établir un diagnostic rétrospectif complet et partagé, permettant d'apprécier la soutenabilité des équilibres budgétaires, d'analyser les dynamiques passées et d'identifier les facteurs explicatifs majeurs.
- **Appréhender et hiérarchiser les risques financiers** : analyser les vulnérabilités structurelles et conjoncturelles, mesurer leur impact potentiel à court et moyen terme et sécuriser les trajectoires budgétaires.
- **Construire une trajectoire financière prospective et pilotable** : élaborer une projection pluriannuelle intégrant les projets d'investissement et les contraintes, tout en outillant la collectivité pour éclairer la décision et renforcer la transparence financière.
- **Dégager et structurer les leviers d'optimisation** : identifier les marges de manœuvre mobilisables sur les ressources et les charges, et proposer des axes d'arbitrage opérationnels compatibles avec les priorités du mandat.

Partie 1

Analyse des risques financiers

Méthodologie

Notre cabinet a mis en place un indicateur de vigilance budgétaire évaluant la solidité financière et la capacité d'investissement de la collectivité en s'inspirant de la méthode « ANAFI » retenue par les Chambres régionales des comptes et territoriales (CRCT).

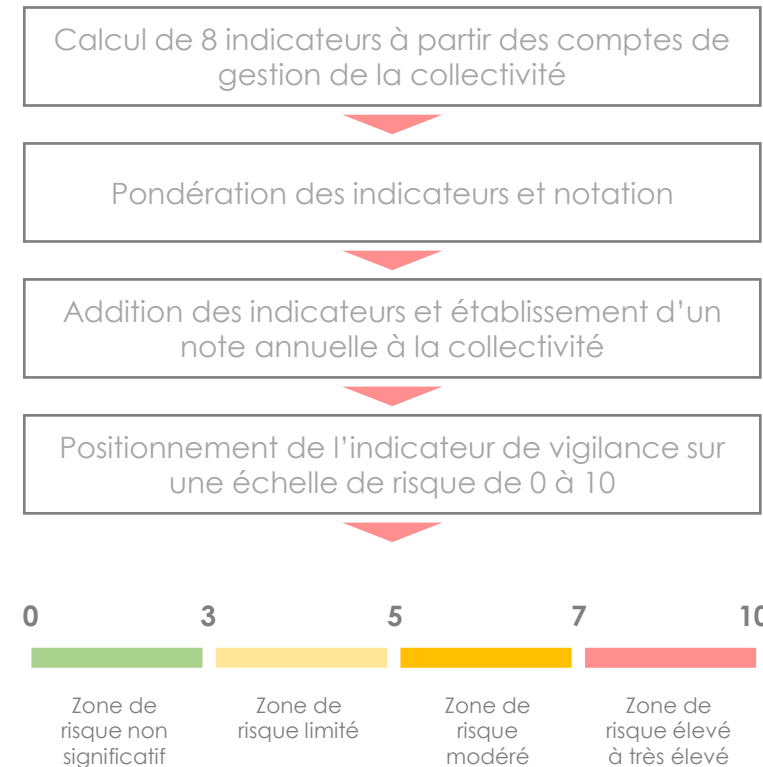
Il s'agit d'un score global, de synthèse, fondé sur 6 indicateurs principaux (et pondérés par des indicateurs secondaires) traduisant le niveau de risque pris par la collectivité sur la période d'analyse.

De temporalités différentes, ces indicateurs garantissent une robustesse d'évaluation à la fois rétrospective, actuelle particulièrement éclairante pour les travaux de prospective financière de la collectivité.

Elle permet ainsi de mesurer le risque financier issu des choix passés, mais aussi d'anticiper son évolution (en intégrant par exemple les différents projets d'équipement à venir) afin de :

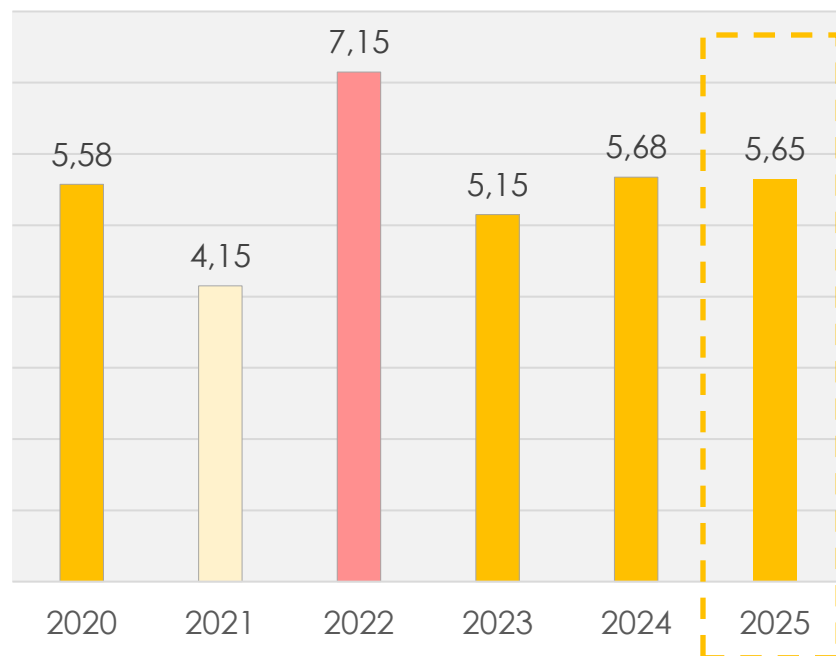
1. Maîtriser, anticiper les signaux d'alerte et bénéficier d'un temps d'avance pour leur traitement ;
2. Construire les orientations budgétaires au moyen d'une lecture claire des tendances ;
3. Piloter les marges de manœuvre financières de la collectivité au moyen d'indicateurs objectifs ;
4. Sécuriser auprès des représentants de la collectivité, ses instances, la trajectoire financière et les arbitrages à opérer.

Etablissement de l'indicateur de vigilance budgétaire de votre collectivité



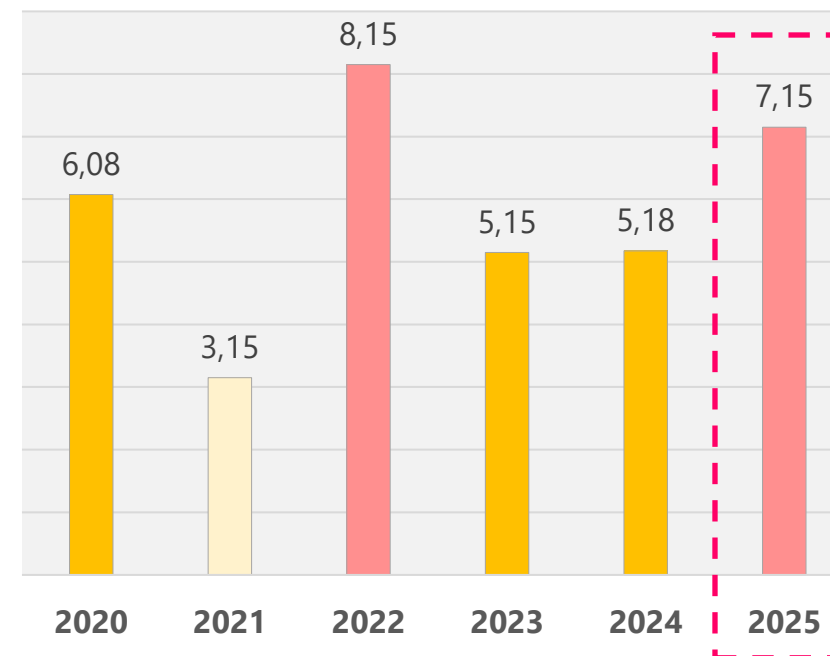
Notation des risques financiers de la collectivité

Evolution de l'indicateur de vigilance budgétaire (budgets consolidés)

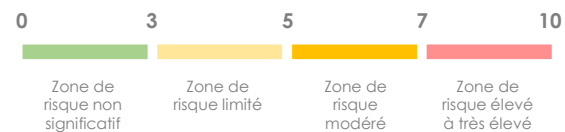


Sources : Comptes de gestion BP et BA de la collectivité sur la période 2017-2025

Evolution de l'indicateur de vigilance budgétaire (budgets principaux)



Sources : Comptes de gestion BP de la collectivité sur la période 2017-2025



Détails et modes de calcul des indicateurs (budgets consolidés)

Zones de
risque de la
collectivité
en 2025

	Indicateur	Formule	Résultat collectivité	Pondération	Cible « zéro risque »
INDICATEURS PRINCIPAUX	Dynamique relative des charges et des produits	Variation annuelle moyenne sur 4 ans des charges de gestion en % - Variation annuelle moyenne sur 4 ans des produits de gestion	+5,8% <i>Note du risque = 1</i>	20%	<= 0%
	Capacité à dégager un autofinancement brut	CAF brute / produits de gestion année en cours	15,3% <i>Note du risque = 0</i>	20 %	> à 15%
	Soutenabilité de la politique d'investissement	Financement propre disponible en cumulé sur 4 ans / Cumul des dépenses d'équipement sur 4 ans	154% <i>Note du risque = 0</i>	20%	> à 90%
	Solvabilité apparente lissée du BP	Annuité de la dette cumulée sur 4 ans / CAF brute du BP cumulée sur 4 ans	124,4% <i>Note du risque = 1</i>	20%	<= 35 %
	Solvabilité apparente de court terme du BP (capacité de désendettement)	Encours de dette du BP / CAF brute	9,1 ans <i>Note du risque = 0,75</i>	20%	<= 3
	Dynamique de population	Variation annuelle moyenne sur 4 ans	-1,28% <i>Note du risque = 0,75</i>	Sur ou sous pondération 10% (effet bonus / malus)	> 0 %
INDICATEURS SECONDAIRES	Risque de liquidité de court terme	Si FRNG du BP < 30 jours de charges	212 jours <i>Note du risque = 0</i>	Sur pondération 10% (effet malus)	FRNG du BP > 30 jours de charges
	Risque sur la valorisation des actifs identifiés à la faveur de la réalisation cas de moins value de cessions significative des 4 dernières années	Cumul sur 4 ans des moins values annuelles de cessions exprimées supérieures à - 100 K€ et à 20% des produits de cession de l'année (critères cumulatifs)	345 655 € <i>Note du risque = 0,75</i>	Surpondération 10 % (effet malus)	-/values de cession cumulées calculées sur 4 ans sont inférieures à 100K€

Détails et modes de calcul des indicateurs (budgets principaux)

Zones de
risque de la
collectivité
en 2025

	Indicateur	Formule	Résultat collectivité	Pondération	Cible « zéro risque »
INDICATEURS PRINCIPAUX	Dynamique relative des charges et des produits	Variation annuelle moyenne sur 4 ans des charges de gestion en % - Variation annuelle moyenne sur 4 ans des produits de gestion	+6,6% <i>Note du risque = 1</i>	20%	<= 0%
	Capacité à dégager un autofinancement brut	CAF brute / produits de gestion année en cours	9,4% <i>Note du risque = 0,75</i>	20 %	> à 15%
	Soutenabilité de la politique d'investissement	Financement propre disponible en cumulé sur 4 ans / Cumul des dépenses d'équipement sur 4 ans	131,1% <i>Note du risque = 0</i>	20%	> à 90%
	Solvabilité apparente lissée du BP	Annuité de la dette cumulée sur 4 ans / CAF brute du BP cumulée sur 4 ans	110,5% <i>Note du risque = 1</i>	20%	<= 35 %
	Solvabilité apparente de court terme du BP (capacité de désendettement)	Encours de dette du BP / CAF brute	11,3 ans <i>Note du risque = 0,75</i>	20%	<= 3
	Dynamique de population	Variation annuelle moyenne sur 4 ans	-1,3% <i>Note du risque = 0,75</i>	Sur ou sous pondération 10% (effet bonus / malus)	> 0 %
INDICATEURS SECONDAIRES	Risque de liquidité de court terme	Si FRNG du BP < 30 jours de charges	201 jours <i>Note du risque = 0</i>	Sur pondération 10% (effet malus)	FRNG du BP > 30 jours de charges
	Risque sur la valorisation des actifs identifiés à la faveur de la réalisation cas de moins value de cessions significative des 4 dernières années	Cumul sur 4 ans des moins values annuelles de cessions exprimées supérieures à - 100 K€ et à 20% des produits de cession de l'année (critères cumulatifs)	345 655 € <i>Note du risque = 0,75</i>	Surpondération 10 % (effet malus)	-/values de cession cumulées calculées sur 4 ans sont inférieures à 100K€

Dynamique relative aux charges et aux produits de la collectivité

(budgets principaux)

	Variation 2021 - 2022	Variation 2022 - 2023	Variation 2023 - 2024	Variation 2024 - 2025	Moyenne
Variation annuelle des charges de gestion	21,1%	-0,2%	7,9%	13,7%	10,6%
Variation annuelle des produits de gestion	3,3%	6,3%	8,2%	-1,6%	4,1%
Dynamique relative des charges et des produits					6,6%

La collectivité rencontre un effet ciseaux sur la section de fonctionnement de son budget marqué sur la période 2021-2025.

En moyenne, ses charges ont progressé de **10,6%** contre **4,1%** pour ses produits. Ses charges progressent par conséquent plus rapidement que ses produits.

Afin de lutter activement contre l'accentuation de cet effet ciseaux, il importe de poursuivre tout en les accentuant, les chantiers de rationalisation de dépenses de fonctionnement et d'activer les leviers d'optimisation des recettes de fonctionnement (ex : impositions hors taux, tarification de services, redevances d'occupation du domaine).

Capacité à dégager un autofinancement brut (budgets principaux)

	2022	2023	2024	2025	Pour l'année d'étude
CAF* brute	250 962 €	535 760 €	603 636 €	334 833 €	334 833 €
Produits de gestion	3 151 395 €	3 350 847 €	3 627 027 €	3 568 600 €	3 568 600 €

Capacité à dégager un autofinancement	9,4%
---------------------------------------	------

*CAF : Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent de ressources dégagé par la collectivité au niveau de sa section de fonctionnement.
C'est cet excédent qui pourra être utilisé notamment pour rembourser les emprunts et financer les investissements de la collectivité.
Sur l'exercice 2025, la collectivité présente un taux d'épargne brute de 9,4% soit un niveau modéré.
Cet indicateur est en deçà :

- du taux de 15%, repère retenu de manière générale en cible ;
- du taux de 19% présenté par les communes de 2 000 à 3 500 hab. (en 2024).

Soutenabilité de la politique d'investissement (budgets principaux)

	2022	2023	2024	2025	Cumul
CAF brute	250 962 €	535 760 €	603 636 €	334 833 €	1 725 191 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	0 €	0 €	250 000 €	600 000 €	850 000 €
Remboursement de la dette	252 292 €	210 271 €	194 681 €	178 401 €	835 645 €
Financement propre disponible	-1 330 €	325 489 €	658 955 €	756 432 €	1 739 546 €
Dépenses d'équipement	271 767 €	192 080 €	510 693 €	351 878 €	1 326 419 €

Soutenabilité de la politique d'investissement	131,1%
--	--------

*CAF : Capacité d'autofinancement

L'examen de la soutenabilité de la politique d'investissement cumulée sur la période 2022-2025 ne présente pas de risque financier majeur. Rappelons que le taux plancher de soutenabilité est établi à 90% des dépenses d'équipement, autrement dit, il importe que la collectivité couvre par son financement propre (Capacité d'autofinancement brute à laquelle est soustrait le remboursement de la dette, excédents de fonctionnement) plus de 90% de ses dépenses d'équipement.

Il importe néanmoins de suivre ce rapport avec précision sur les prochains exercices et en particulier :

- La capacité d'autofinancement brute ou épargne brute de la collectivité (marquée par une baisse de 270K€ entre 2024 et 2025) ;
- Les excédents de fonctionnement (Réalisation d'excédents sur les seuls exercices 2024 et 2025) ;

Solvabilité apparente lissé du budget principal (budgets principaux)

	2022	2023	2024	2025	Cumul
Annuité de la dette	1 196 194 €	254 712 €	236 554 €	218 165 €	1 905 624 €
CAF brute	250 962 €	535 760 €	603 636 €	334 833 €	1 725 191 €

Solvabilité apparente lissée	110,5%
------------------------------	--------

*CAF : Capacité d'autofinancement

Une solvabilité du budget principal qui présente un niveau de risque élevé si l'on considère la totalité de la période 2022-2025 et en particulier l'exercice 2022 marqué par une annuité de dette de 1,196M€.

Suite à la forte baisse de l'annuité d'emprunt en 2023, la collectivité présente un rapport (Annuité de dette / CAF brute) supérieur à 35% chaque année depuis 2022 et supérieur à 110% en cumulé sur la période.

Il importe pour la collectivité de systématiser la recherche de marges de manœuvre destinées à rehausser sa capacité d'autofinancement brute tout en mesurant avec précision l'opportunité de mobiliser l'emprunt comme source de financement des investissements.

Il importe également de relever la garantie apportée par la collectivité sur plusieurs emprunts contractés pour la réalisation de logements sociaux et de l'EPHAD intercommunal. Ces garanties ont été apportées entre 2022 et 2025, à hauteur 50% de prêts de 1,5M€, 960K€ et 1,4M€ (projets de logements sociaux) et 1,8M€ (foncier nécessaire à la réalisation du projet d'EPHAD intercommunal). D'autres garanties d'emprunt plus anciennes (2004 et 2005) viennent compléter cet engagement de la collectivité.

Capacité de désendettement (budgets principaux)

	2022	2023	2024	2025	Pour l'année d'étude
Encours de la dette	4 376 900 €	4 166 089 €	3 971 818 €	3 792 917 €	3 792 917 €
CAF brute	250 962 €	535 760 €	603 636 €	334 833 €	334 833 €

Capacité de désendettement	11,3 ans
----------------------------	----------

*CAF : Capacité d'autofinancement

Un encours de la dette (montant du capital restant dû au 31/12) important pour la collectivité, qui, croisé à sa capacité d'autofinancement décroissante en 2025 présente un risque élevé sur le plan financier.

La capacité de désendettement de la collectivité est ainsi établie à 11,3 ans :

- Dépassant le seuil de vigilance de 10 ans ;
- En deçà du seuil d'alerte de 12 ans.

A l'examen de cet indicateur, il est important de souligner l'importance de l'encours en 2022 et la faiblesse de l'épargne brute de la collectivité en 2022 et 2025. Autrement dit, il semble important pour la collectivité d'associer stratégie de désendettement et optimisation de son épargne brute dès 2026.

Risque de liquidité de court terme

(budgets principaux)

	2022	2023	2024	2025	Pour l'année d'étude
FRNG* = Fond de roulement net global	1 168 250 €	1 467 044 €	1 910 476 €	1 946 358 €	1 946 358 €
Dépenses réelles de fonctionnement	3 980 988 €	2 974 249 €	3 719 441 €	3 539 216 €	3 539 216 €

Risque de liquidité de court terme	201 jours
------------------------------------	-----------

*FRNG : Fonds de roulement net global.

Le fonds de roulement correspond au total des fonds mobilisables par la collectivité pour assurer son fonctionnement courant, en couvrant les flux d'encaissements et de décaissements liés aux créances et aux dettes, sur un horizon à la fois de court et de moyen terme.

Ce fonds de roulement est particulièrement élevé et croissant sur la période d'analyse.

Il évolue ainsi entre 107 jours (~ 3,5 mois) et 201 jours (~ 6,7 mois) de dépenses de gestion, dépassant largement les 2 mois, seuil plancher de repère prudentiel.

Risque de valorisation des actifs (budgets principaux)

	2022	2023	2024	2025	Cumul
Produits de cession de l'année	175 512 €	55 120 €	597 500 €	0 €	828 132 €
Moins-values annuelles de cession exprimées supérieures cumulativement à - 100 K€ et à 20 % des produits de cession de l'année	124 755 €	0 €	220 901 €	0 €	345 655 €

Risque de valorisation des actifs

Sur la période quadriennale, la collectivité a enregistré environ 830 K€ de produits de cession, dont 72 % concentrés sur l'exercice 2024.

Ces opérations se sont accompagnées de la constatation de moins-values pour un montant total de 346 K€, traduisant un écart significatif entre les valeurs comptables et les prix de cession réalisés.

Cette situation met en évidence un risque potentiel dans la valorisation des actifs de la collectivité.

Il semble dès lors nécessaire d'analyser les conditions dans lesquelles ces cessions ont été conduites, afin de déterminer si elles résultent d'arbitrages délibérés des instances décisionnelles ou d'une sous-évaluation des biens cédés. L'enjeu consiste ainsi à sécuriser les pratiques futures, en veillant à prévenir toute décote injustifiée lors de prochaines opérations patrimoniales.

Partie 2

Analyse financière rétrospective
2020-2025

2.1. Analyse financière rétrospective des comptes 2020-2025 (budget principal)

Méthodologie

L'analyse financière rétrospective des comptes de la collectivité est réalisée à partir de la balance des comptes de gestion 2016-2025 de la collectivité et au travers des étapes suivantes, dont les principaux enseignements et données chiffrées sont restitués au sein de cette deuxième partie du présent rapport :

- Etape 1 : Lecture pluriannuelle des équilibres budgétaires permettant d'apprécier la trajectoire financière, la robustesse structurelle et les marges de manœuvre de la collectivité.
- Etape 2 : Analyse des recettes (fiscalité, dotations, autres ressources) et des dépenses (fonctionnement / investissement) afin d'identifier dynamiques, dépendances et rigidités structurelles.
- Etape 3 : Reconstitution des soldes de fonctionnement et évaluation de la capacité d'autofinancement, pour mesurer l'aptitude à financer les investissements sur ressources propres.
- Etape 4 : Suivi d'un socle d'indicateurs financiers clés (épargne, capacité d'autofinancement, taux d'épargne, rigidité des charges, financement, trésorerie) afin d'éclairer les équilibres financiers dans la durée.
- Etape 5 : Examen de la dette (encours, évolution, désendettement) pour apprécier le niveau d'endettement et sa soutenabilité à moyen et long terme.

Enseignements de l'analyse des comptes 2020-2025

L'examen des données financières en matière de fonctionnement révèle un déséquilibre structurel de gestion sur la période 2020-2025.

L'analyse révèle une progression des dépenses supérieure à celle des recettes sur la période, ces dernières étant en recul sur 2025, entraînant une **érosion marquée de l'épargne brute** (717 K€ en 2020 → 334 K€ en 2025).

L'examen des charges de personnel permet de noter une évolution globalement contenue sur la période, avec une hausse limitée à **+3 % en 2025**, traduisant un effort de contention réalisé sur la masse salariale.

Sur le volet des charges à caractère général, une progression entre 2024 et 2025 de +125 K€ est remarquée, portée notamment par :

- l'entretien et les réparations (+48 K€),
- les coûts énergétiques et fluides (+40 K€),
- les achats (+31 K€),
- les locations (+28 K€).

Cette progression est « ralentie » sur le dernier exercice 2025 (+4%), traduisant un effort d'ajustement récent.

Des charges financières significatives sont observées sur la première partie de la période 2020-2025 mais une évolution à la baisse est notée (évolution de 157 K€ à 40 K€ sur la période) avec un **pic exceptionnel à 944 K€ en 2022** lié au rachat d'un emprunt dit « toxique ».

Sur le volet recettes, un recul généralisé est observé marqué par :

- Une baisse des impôts et taxes (hors produits de fiscalité directe) de -8,2 %, révélant une baisse de la fiscalité reversée (attribution de compensation versée par l'intercommunalité, taxe additionnelle aux droits de mutation...),
- Une évolution des taux d'imposition votée en matière de Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de Taxe sur le foncier non bâti (TFPNB) en 2023. Notons que les produits fiscaux de la collectivité baissent de -0,2% entre 2024 et 2025.
- Des dotations perçues par la collectivité poursuivant la même tendance avec une baisse de -5,7% entre 2024 et 2025.
- Des autres produits de gestion courante en baisse entre 2024-2025 (évolution de -34,7% entre 2024 et 2025).

Enseignements de l'analyse des comptes 2020-2025 (2)

Un recul généralisé des recettes de fonctionnement (suite)

Un **redressement des produits de services** (périscolaire, enseignement, social) est **observé, se rétablissant à un niveau proche de 2021**, exercice marqué par l'impact de la crise sanitaire sur la délivrance de services au public. En revanche, une **perte du produit des services de loisirs de 24,4K€ est observée** en 2023. Concernant ces recettes liées aux tarifications de service et aux redevances apparaît, apparaît un enjeu de renforcement du leur pilotage et des conditions de recouvrement afin de tendre vers une analyse en coût complet du service et une potentielle révision de la tarification associée.

Une politique d'équipement « contenue » voire « contrainte » sur la période 2020-2025

Près de **2,35 M€ de dépenses d'équipement** ont été réalisées sur la période 2020-2025 pour près de 335 K€ de subventions, soit un **taux de financement relativement limité (14 %)**.

A noter : Les dépenses d'équipement de la collectivité sur les deux seuls exercices 2019 et 2020 représentaient 2,045 M€ (1,417K€ en 2019 et 628K€ sur 2020) soit un niveau proche de celui observé sur l'ensemble de la période 2020-2025.

Un endettement élevé et contraignant

Un encours de 3,8 M€ en 2025, principalement issu des emprunts 2016 (3,6 M€) et 2022 (801 K€), pesant sur la capacité d'autofinancement des investissements de la collectivité. L'annuité qui en découle, vient grever l'**épargne nette de la collectivité, en recul sur la période 2020-2025 (251 K€ → 156 K€)**.

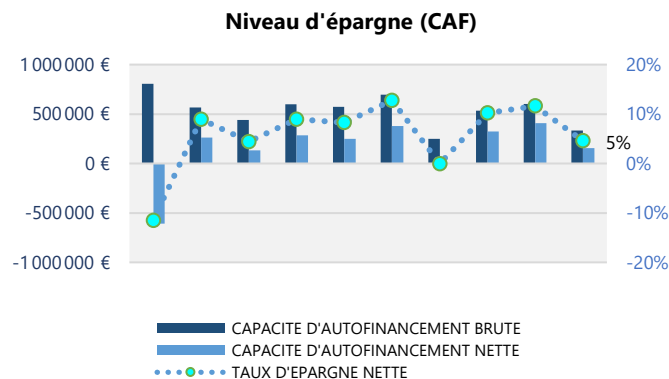
Une trésorerie solide

Un fonds de roulement de 1,9 M€ en 2025, représentant près de **7,6 mois de dépenses de gestion**, constitue un levier de sécurité financière significatif. A l'examen du budget primitif de l'exercice 2026, ce fonds de roulement devrait être mobilisé pour couvrir les dépenses d'équipement projetées (~1 872 K€). Au regard du niveau d'épargne en baisse sur 2024-2025, il convient de réinterroger le volume de dépenses d'équipement projeté en 2026 afin de garantir un niveau de fonds de roulement suffisant.

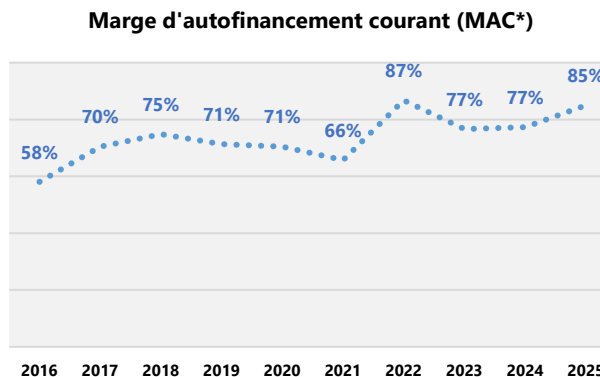
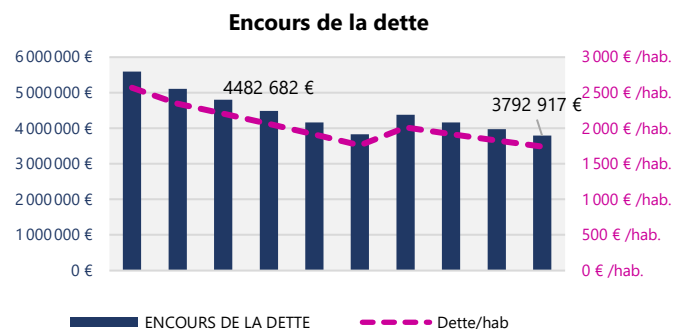
Ratios de la collectivité

	Calcul du ratio	Unité	Collectivité (2025)	Moyenne des communes touristiques strate 2000 à 3500 hab. (2024)
Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	€ / habitant	1 626 €	895 €
Ratio 2 bis	Produit des impositions directes / population	€ / habitant	1 294 €	639 €
Ratio 3	Recettes réelles de fonctionnement / population	€ / habitant	1 640 €	1 137 €
Ratio 4	Dépenses brutes d'équipement / population	€ / habitant	117,8 €	432 €
Ratio 5	Dette / population	€ / habitant	1 269,8 €	728 €
Ratio 6	DGF / population	€ / habitant	144,2 €	163 €
Ratio 7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	%	50 %	52,5 %
Ratio 9	Marge d'autofinancement courant MAC (dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de dette) / recettes réelles de fonctionnement	%	85 %	85,7 %
Ratio 10	Dépenses brutes d'équipement / recettes réelles de fonctionnement	%	10 %	38 %
Ratio 11	Dette / recettes réelles de fonctionnement	%	106 %	64 %

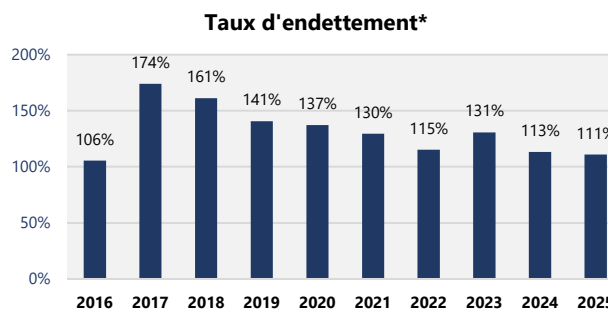
Ratios de la collectivité



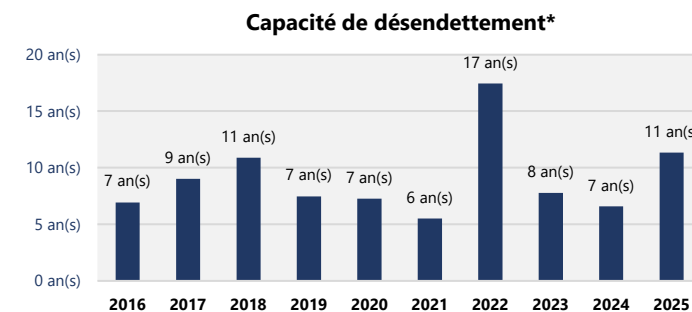
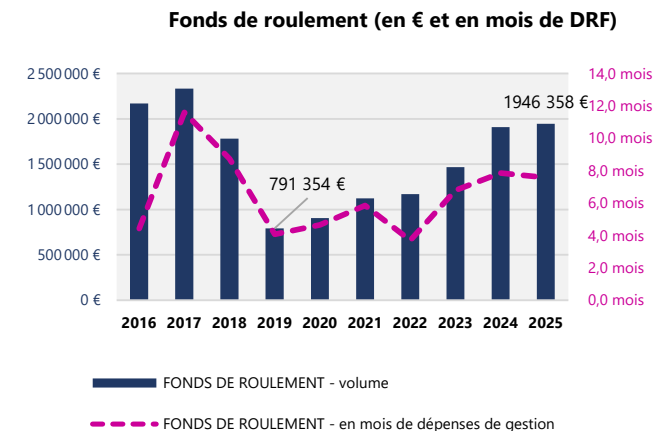
Taux d'épargne nette 2024 national : 8%



*MAC = (Dépenses Réelles de Fonctionnement + Remboursement de la dette) / Recettes Réelles de Fonctionnement



2024 (National hors Paris) : 68,6%



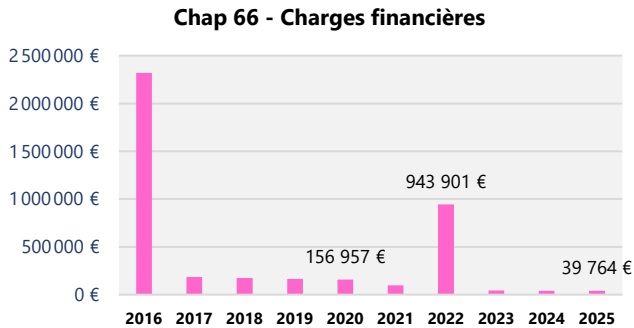
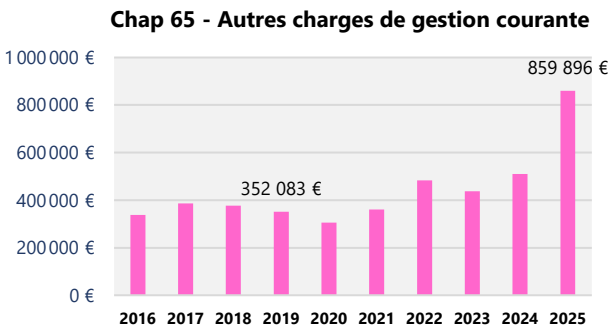
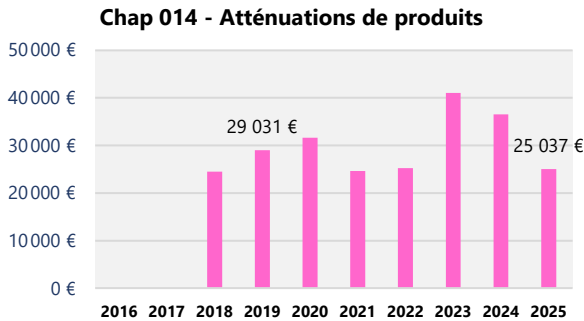
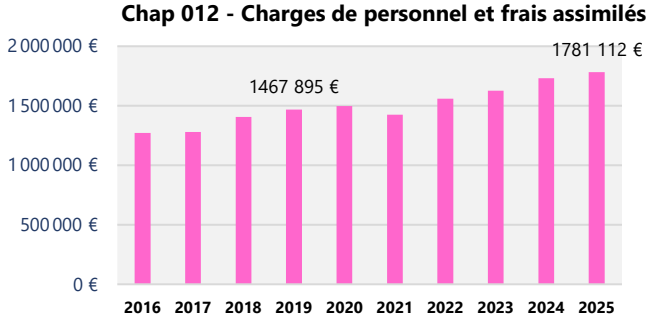
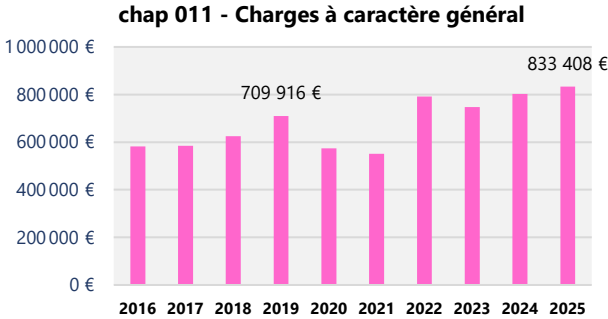
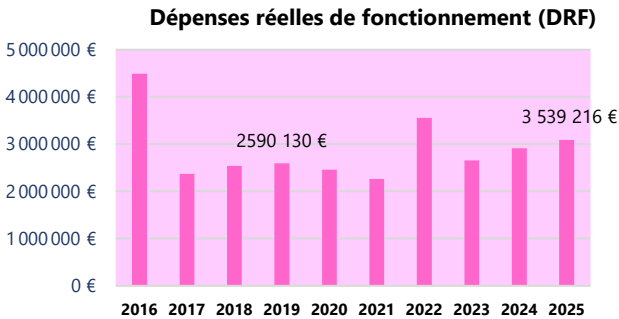
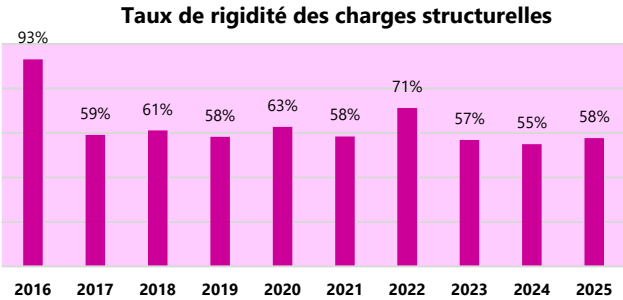
2024 (strate) : 3,1 ans
 2024 (national) : 4,7 ans

Sources : Comptes de gestion BP de la collectivité 2016-2025.

Sources : Balance des comptes de gestion (Budget Principal) de la collectivité 2016-2025.

Dépenses de la collectivité

DRF par chapitre - Année 2025	Montant en €	Montant/hab.	%
Chap 011 - Charges à caractère Général	833 408 €	383 €/hab.	24%
Chap 012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 781 112 €	819 €/hab.	50%
Chap 014 - Atténuations de produits	25 037 €	12 €/hab.	1%
65 - Autres charges de gestion courante	859 896 €	395 €/hab.	24%
66 - Charges financières	39 764 €	18 €/hab.	1%
67 - Charges exceptionnelles	0 €	0 €/hab.	0%
TOTAL	3 539 216 €	1 626 €/hab.	100%



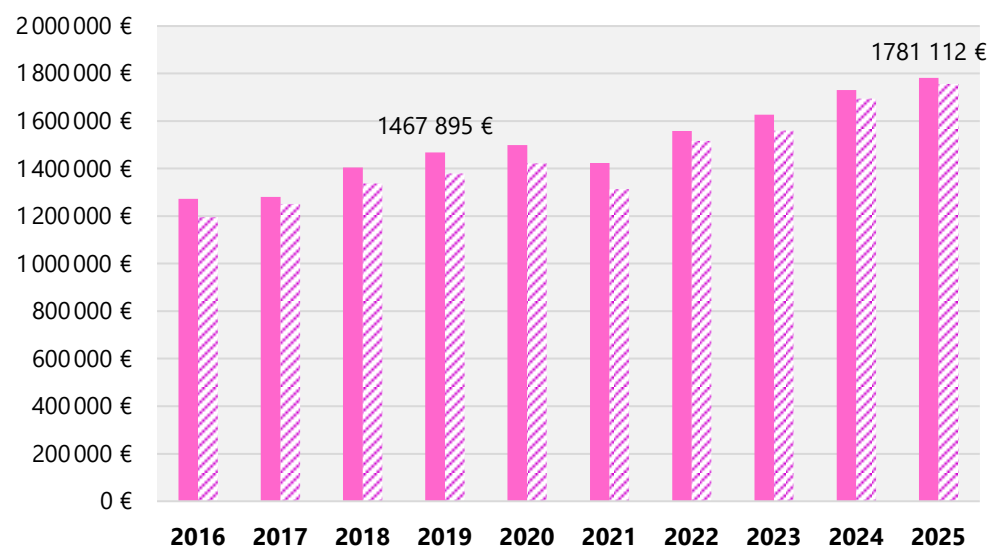
Sources : Comptes de gestion BP de la collectivité 2016-2025.

Dépenses de la collectivité

Dépenses de personnel

■ Chap 012 - Charges de personnel et frais assimilés

▨ Charges de personnel et frais assimilés - Corrigés des refacturations aux budgets annexes



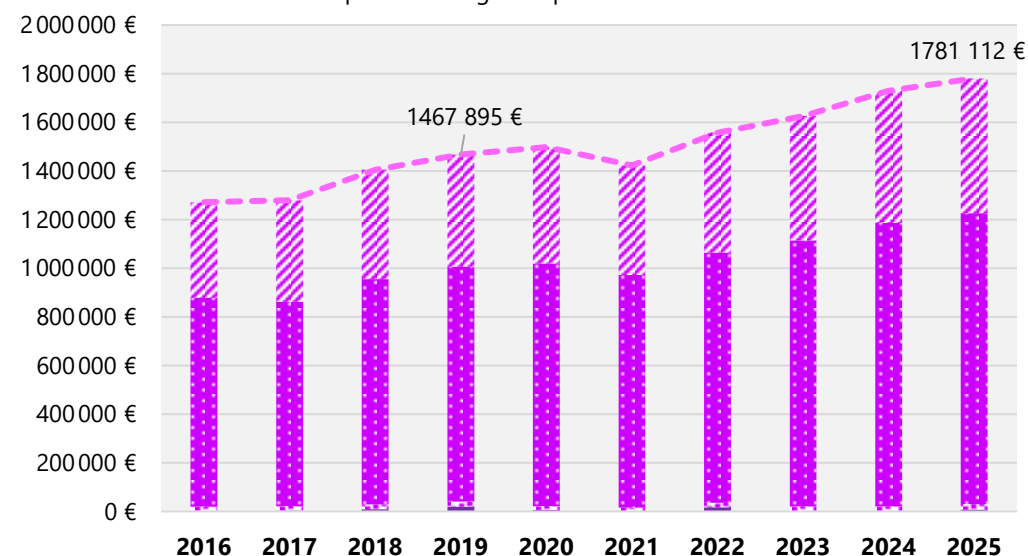
▨ 64 - charges de personnel (hors 641)

▨ 641 - Rémunérations du personnel

▨ 631 - 633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations

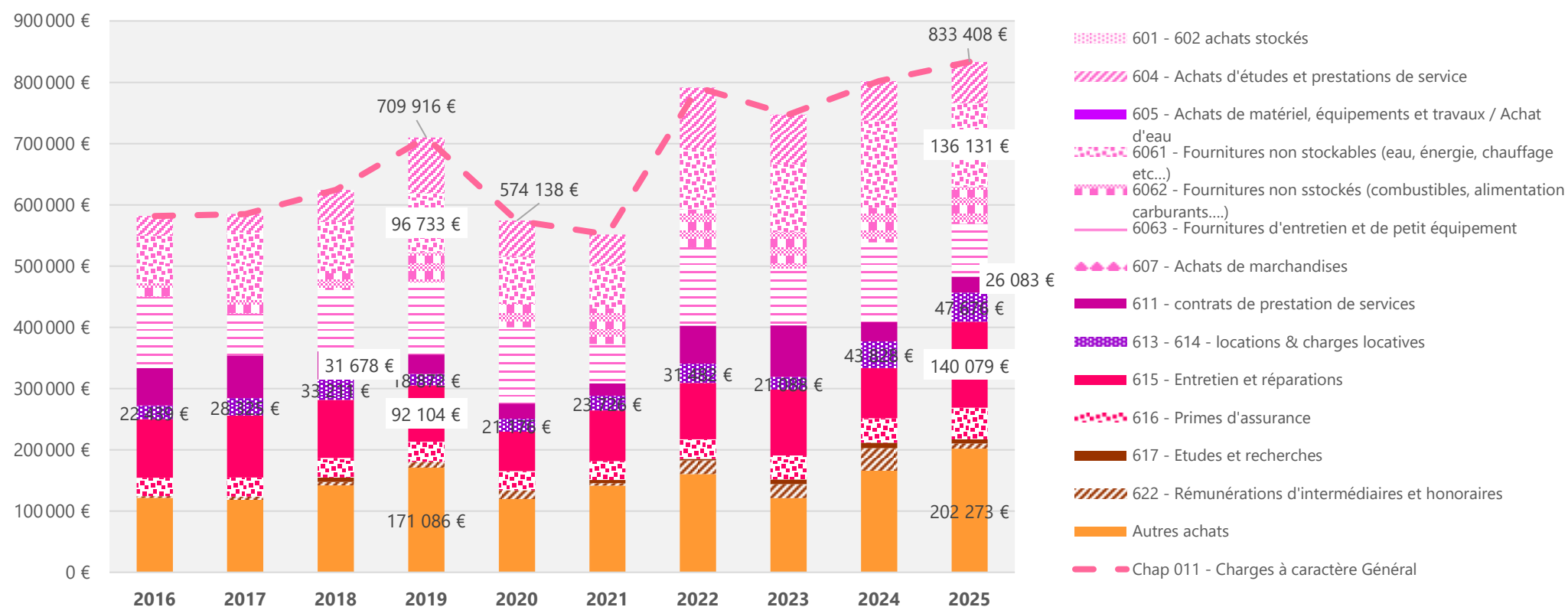
■ 621 - Personnel extérieur au service

--- Chap 012 - Charges de personnel et frais assimilés



Dépenses de la collectivité

Charges à caractère général



Dépenses de la collectivité

Autres charges de gestion courante

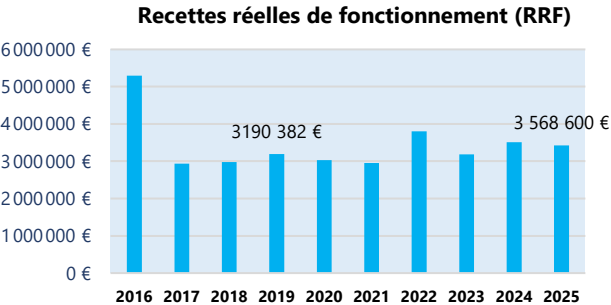
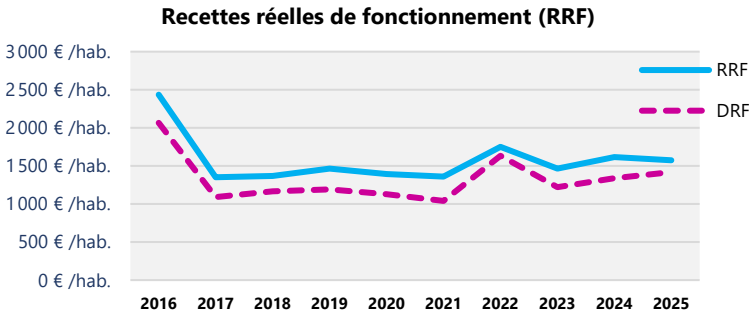
Une progression du chapitre 65 entre 2024 et 2025 de près de 138K€ dont près de 257K€ en lien avec la gestion et l'impératif d'équilibrage des budgets annexes.

Budget annexe
« Animations »

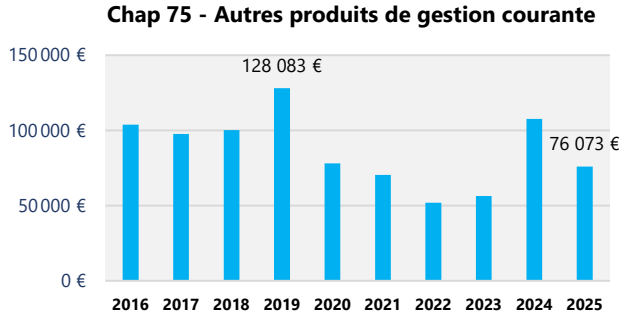
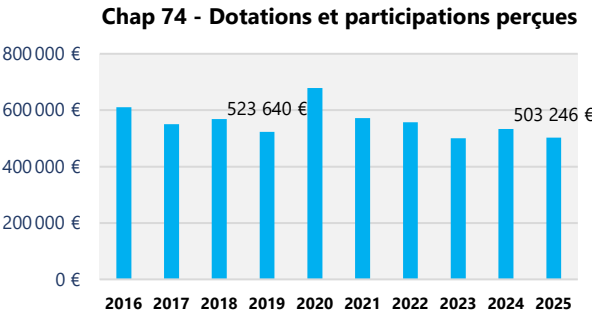
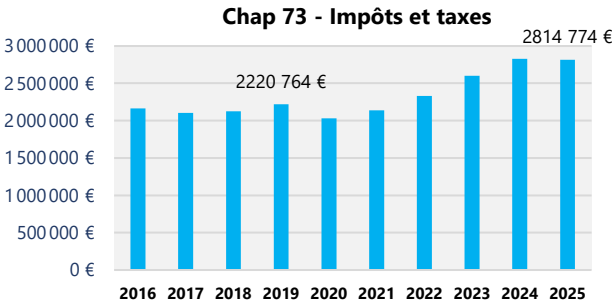
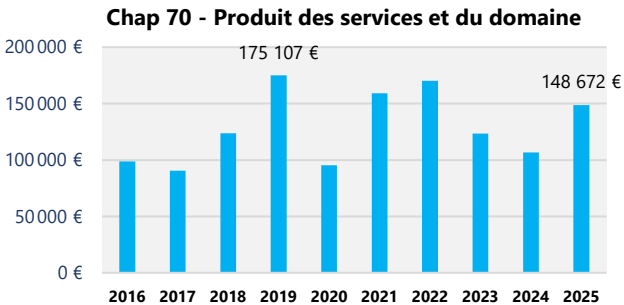
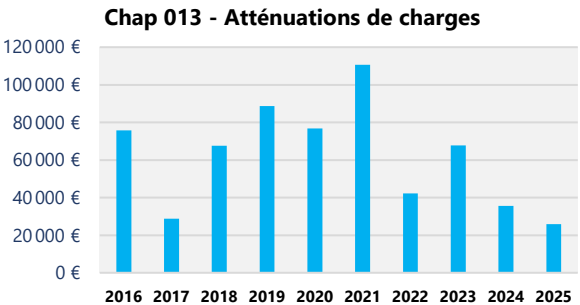
Compte	Objet	2023 (M14)		2024 (M57)		2025 (M57)		Débits Evol. 24-25
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
6518	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	8 411,5 €	- €	- €	- €	- €	- €	NA
6531	Indemnités, frais de mission et de formation des élus	87 029,7 €	- €	- €	- €	- €	- €	NA
65311	Indemnités de fonction	- €	- €	91 664,87 €	- €	91 399,80 €	- €	-0,3%
65313	Cotisations de retraite	- €	- €	3 877,44 €	- €	3 877,44 €	- €	0,0%
65314	Cotisations de sécurité sociale - Part patronale	- €	- €	8 329,08 €	- €	8 329,08 €	- €	0,0%
65315	Formation	- €	- €	1 022,92 €	- €	230,73 €	- €	-77,4%
653172	Cotisation au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	- €	- €	- €	- €	1 032,74 €	- €	NA
6533	Cotisations de retraite	3 703,4 €	- €	- €	- €	- €	- €	NA
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	8 209,6 €	- €	- €	- €	- €	- €	NA
65372	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	131,1 €	- €	- €	- €	- €	- €	NA
6541	Créances admises en non valeur	285,5 €	- €	601,74 €	- €	627,40 €	- €	4,3%
6553	Service d'incendie	43 115,0 €	- €	43 115,00 €	- €	44 042,00 €	- €	2,2%
65548	Autres contributions	73 842,6 €	- €	- €	- €	- €	- €	NA
65561	Contributions au fonds de compensation des charges territoriaux (établissement public de territoire)	- €	- €	29 772,49 €	- €	999,72 €	- €	-96,6%
65568	Autres contributions	- €	- €	83 950,59 €	- €	67 334,88 €	- €	-19,8%
657341	Subventions de fonctionnement aux communes membres du GFP	- €	- €	- €	- €	216 213,72 €	216 213,72 €	NA
657358	Subventions de fonctionnement à d'autres groupements	- €	- €	1 287,00 €	- €	1 160,50 €	- €	-9,8%
65736221	Subventions de fonctionnement vers les budgets annexes à caractère industriel et commercial	- €	- €	- €	- €	143 321,27 €	- €	NA
657363	Subventions de fonctionnement vers le CCAS / CIAS	158 386,4 €	- €	140 758,63 €	- €	72 892,45 €	- €	-48,2%
6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé	54 000,0 €	- €	- €	- €	- €	- €	NA
65748	Subventions de fonctionnement vers personnes de droit privé (autres que ménages, entreprises, fermiers et concessionnaires)	- €	- €	68 100,00 €	- €	72 551,00 €	- €	6,5%
65818	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	- €	- €	26 009,89 €	- €	20 279,59 €	- €	-22,0%
65821	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	- €	- €	- €	- €	114 105,30 €	- €	NA
65888	Autres charges diverses de gestion courante	1,5 €	- €	7 418,11 €	- €	1 498,08 €	- €	-79,8%
TOTAL		505 907,8 €		859 895,7 €		353 988 €		
TOTAL retraité (hors 657341)		505 907,8 €		643 681,98 €		137 774 €		

Recettes de la collectivité

RRF par chapitre (en €/hab.) - Année 2025		Montant en €	Montant/hab.	%
013 - Atténuation des charges		25 836 €	12 €/hab.	1%
70 - Produit des services et du domaine		148 672 €	68 €/hab.	4%
73 - Impôts et taxes		2 814 774 €	1 294 €/hab.	79%
74 - Dotations et participations perçues		503 246 €	231 €/hab.	14%
75 - Autres produits de gestion courante		76 073 €	35 €/hab.	2%
77 - Produits spécifiques		10 329 €	5 €/hab.	0%
TOTAL		3 568 600 €	1 640 €/hab.	100%

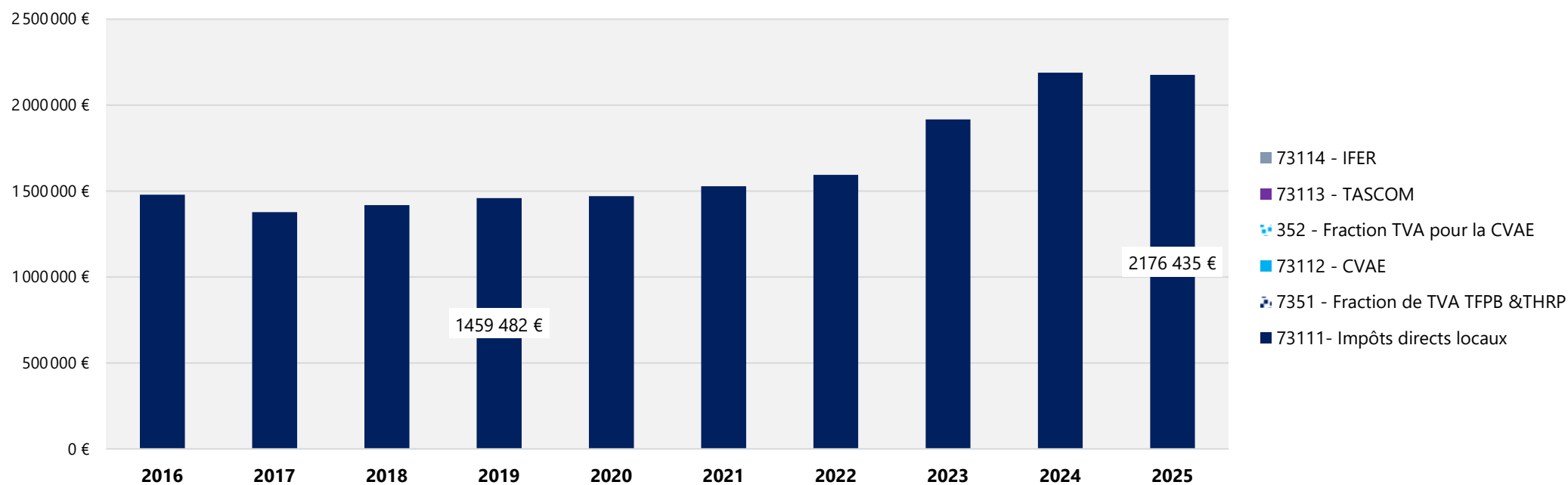


2024 (BP strate): 1075€
2024 (BP National hors Paris): 1328€



Recettes de la collectivité

Chapitre 73 - fiscalité directe locale

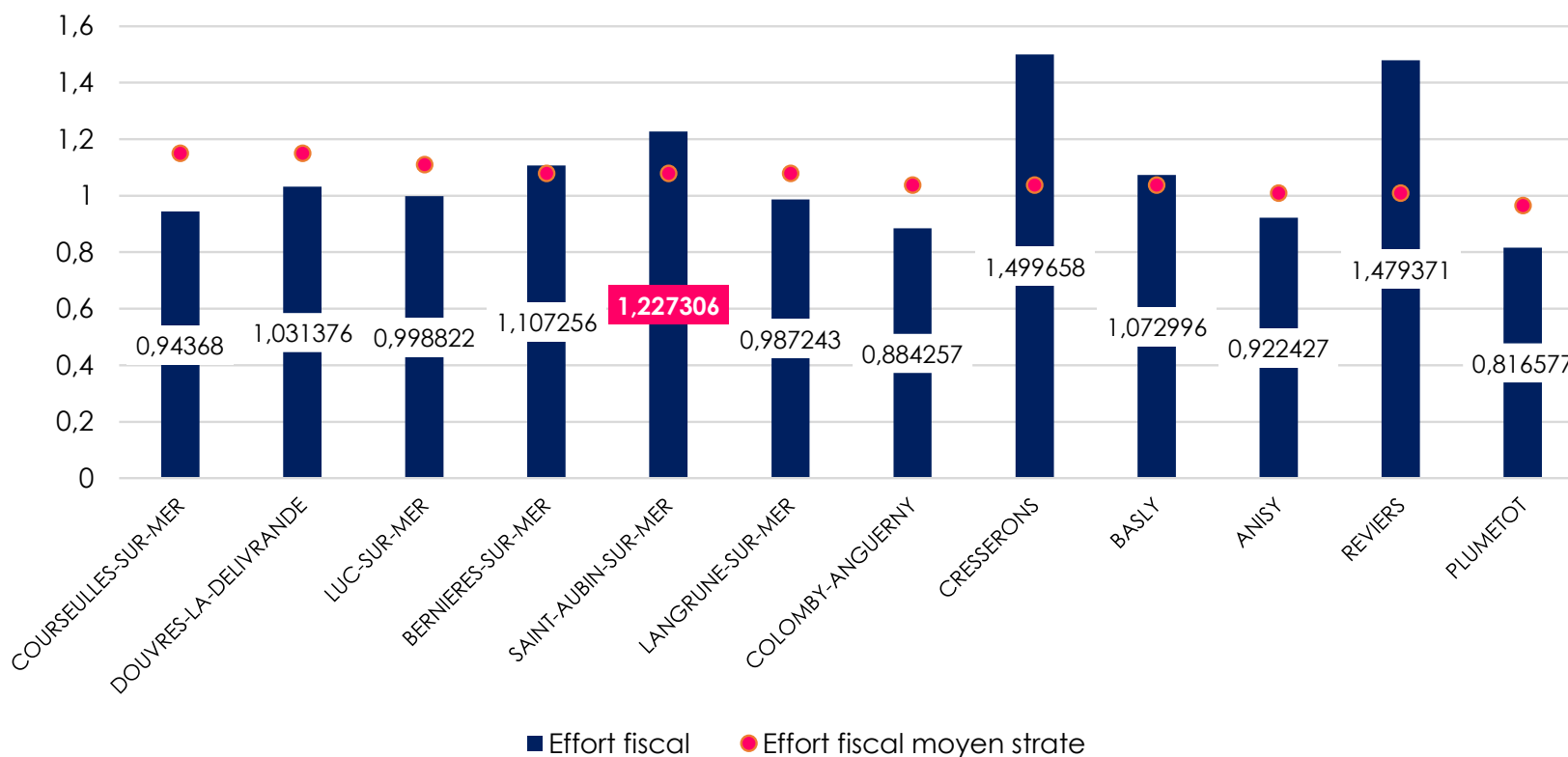


Imposition directe 2024 : 1006€ / hab.
 Imposition directe 2024 (strate) : 496 € / hab.
 2024 (National Hors Paris) : 642€ / hab.

Recettes de la collectivité

Chapitre 73 - fiscalité directe locale

Comparaison des efforts fiscaux des communes de l'intercommunalité



L'effort fiscal constitue un indicateur permettant d'évaluer le niveau de pression fiscale exercé par une commune sur ses administrés. **Un ratio supérieur à celui présenté par les communes de la strate de référence traduit une pression fiscale plus élevée que la moyenne nationale.**

Sur le territoire intercommunal, près de 5 communes possèdent un effort fiscal supérieur à celui observé sur les communes de même strate démographique.

Recettes de la collectivité

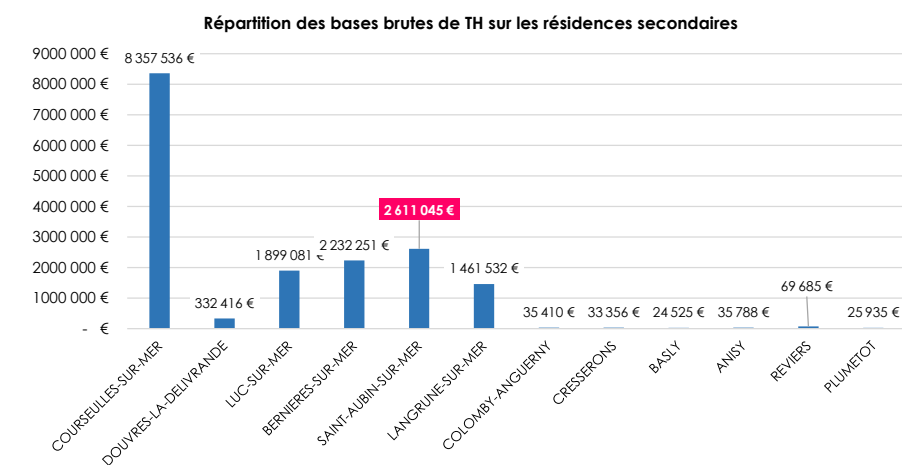
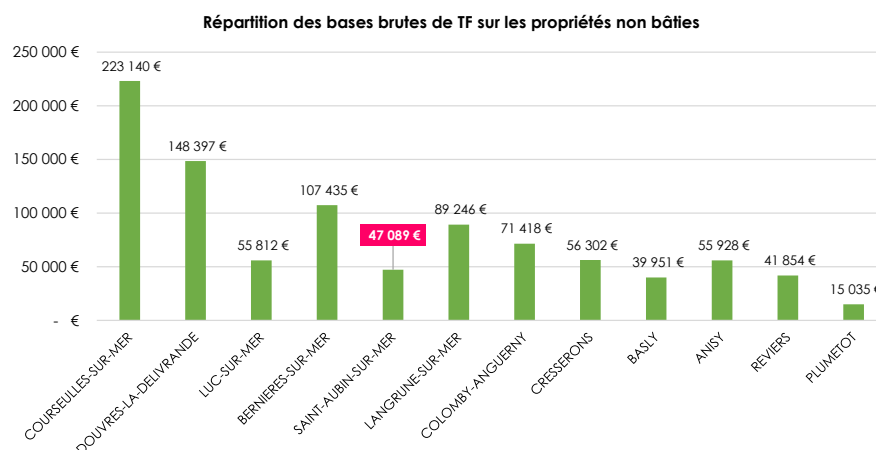
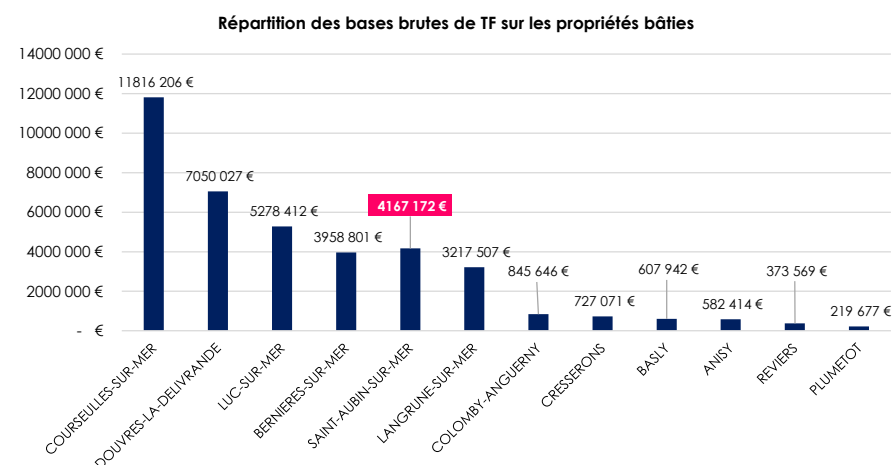
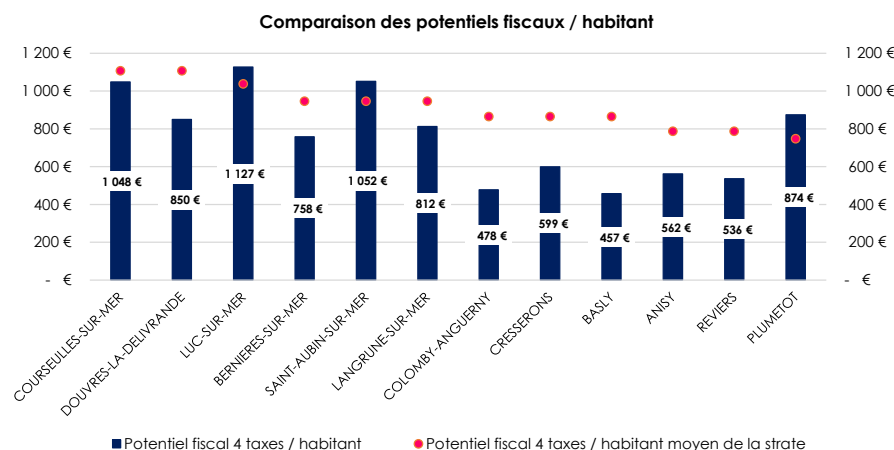
Chapitre 73 - fiscalité directe locale

Communes de l'intercommunalité	Taux d'imposition 2024					
	Taux THRS	Taux moyen de la strate	Taux TF propriétés bâties	Taux moyen de la strate	Taux TF propriétés non bâties	Taux moyen de la strate
COURSEULLES-SUR-MER	9,21%	16,56%	39,54%	38,32%	36,95%	50,48%
DOUVRES-LA-DELIVRANDE	9,85%	18,70%	41,31%	40,11%	37,50%	53,09%
LUC-SUR-MER	8,76%	15,89%	44,16%	36,94%	26,40%	48,90%
BERNIERES-SUR-MER	13,74%	15,89%	43,61%	36,94%	35,00%	48,90%
SAINT-AUBIN-SUR-MER	12,76%	15,89%	48,64%	36,94%	35,97%	48,90%
LANGRUNE-SUR-MER	9,85%	14,13%	43,49%	35,43%	27,41%	43,97%
COLOMBY-ANGUERNY	9,38%	14,13%	39,51%	35,43%	30,60%	43,97%
CRESSERONS	18,53%	14,13%	63,95%	35,43%	51,83%	43,97%
BASLY	10,75%	14,13%	47,88%	35,43%	40,56%	43,97%
ANISY	10,05%	14,13%	40,09%	35,43%	24,81%	43,97%
REVIERS	22,00%	14,13%	60,10%	35,43%	46,00%	43,97%
PLUMETOT	5,98%	10,96%	40,60%	33,85%	27,69%	32,96%

Des taux d'imposition de la collectivité inférieurs à la moyenne des taux observés sur les communes de la strate de référence à l'exception du taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Il est à noter que la collectivité a majoré la cotisation de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires sur son territoire par délibération en date du 26 septembre 2023 (majoration de +60%). Il est à noter que cette majoration a été mise en place par près d'une commune éligible sur deux en France en 2025.

Recettes de la collectivité

Chapitre 73 - fiscalité directe locale

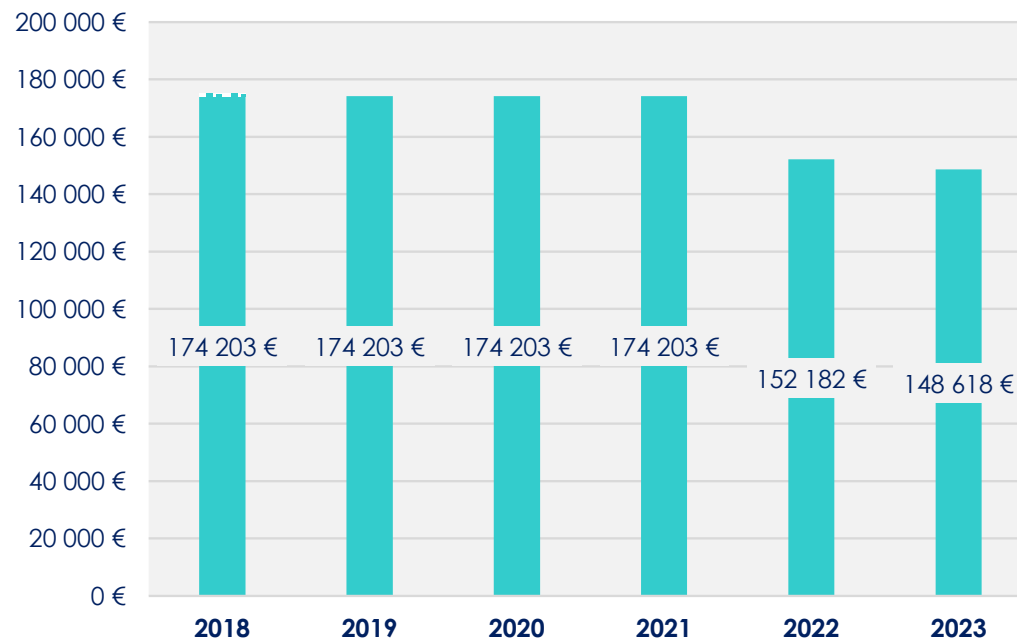


Une fiscalité communale marquée par un potentiel fiscal supérieur à ceux présentés en moyenne par les communes de même strate démographique. Pour mémoire, le potentiel fiscal est un indicateur qui permet d'évaluer le niveau "théorique" de richesse fiscale de la collectivité. En théorie, plus la base fiscale est importante (ce qui est le cas en l'espèce pour la THRS et la TFPB)) plus la collectivité est en capacité de percevoir des ressources, à pression fiscale égale.

Recettes de la collectivité

Chapitre 73 - fiscalité directe locale

Fiscalité reversée par l'intercommunalité – Attribution de compensation perçue par la collectivité



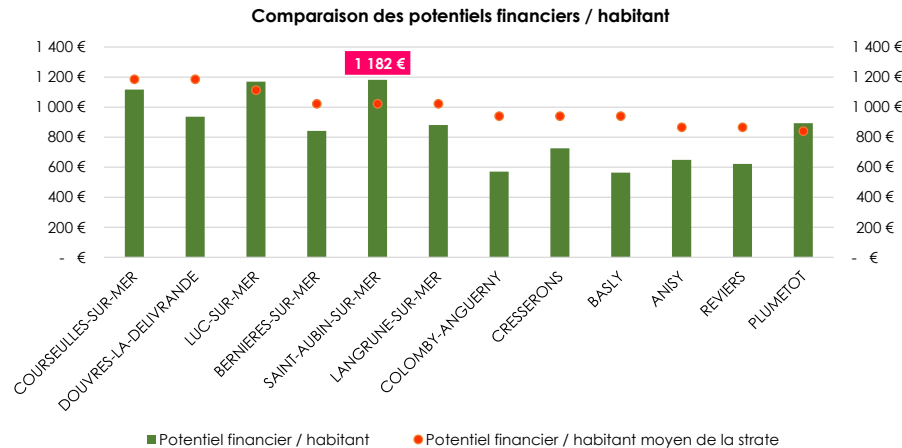
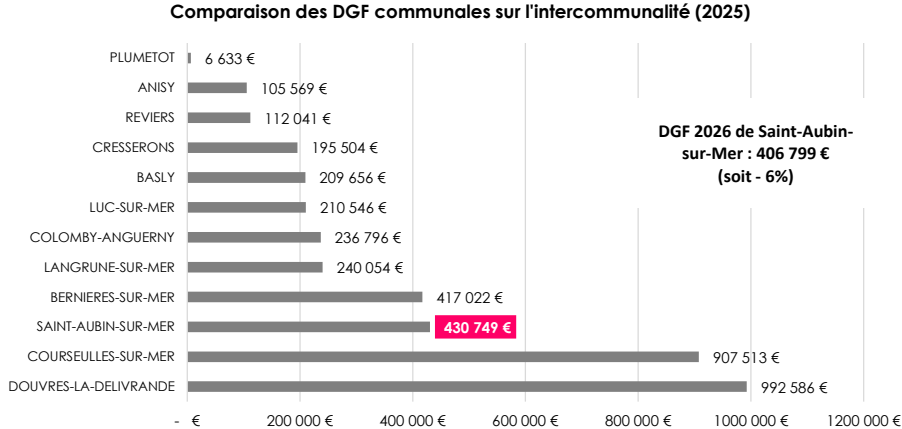
La collectivité perçoit chaque année une attribution de compensation versée par l'intercommunalité, correspondant à la fiscalité communale transférée à l'intercommunalité lors de sa création déduite du coût des transferts de compétences opérés dans le temps.

Les transferts de compétences et de dépenses associées vers l'intercommunalité semblent expliquer la baisse de l'attribution de compensation communale depuis 2021 (-22K€).

A noter, ce flux financier est resté stabilisé à près de 149K€ depuis 2023.

Recettes de la collectivité

Chapitre 74 - Dotations



La collectivité présente des indicateurs financiers et fiscaux « favorables » au regard de ceux observés sur les communes de même strate démographique.

En 2025, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'élève à environ 431 K€, avec une diminution prévue de 6 % en 2026 (-24K€).

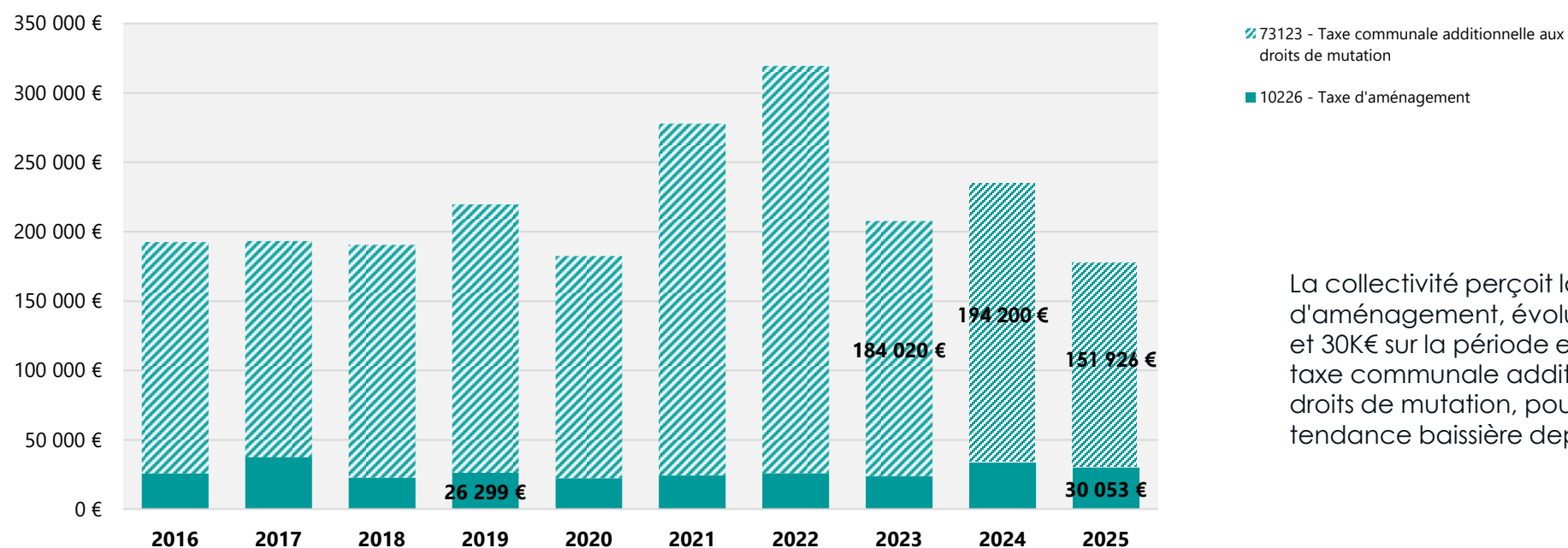
Cette baisse s'explique principalement par un mécanisme d'écèlement de la dotation forfaitaire, lié au niveau de potentiel fiscal par habitant : lorsque celui-ci dépasse le seuil national, la collectivité devient contributrice, et l'écèlement augmente à mesure que l'écèlement se creuse.

Par ailleurs, l'accès à la fraction « péréquation » de la dotation de solidarité rurale reste conditionné à un potentiel financier inférieur à un seuil fixé en référence à la moyenne de la strate démographique.

Cette règle encadre l'éligibilité à ce dispositif de redistribution au sein de la DGF.

Recettes de la collectivité

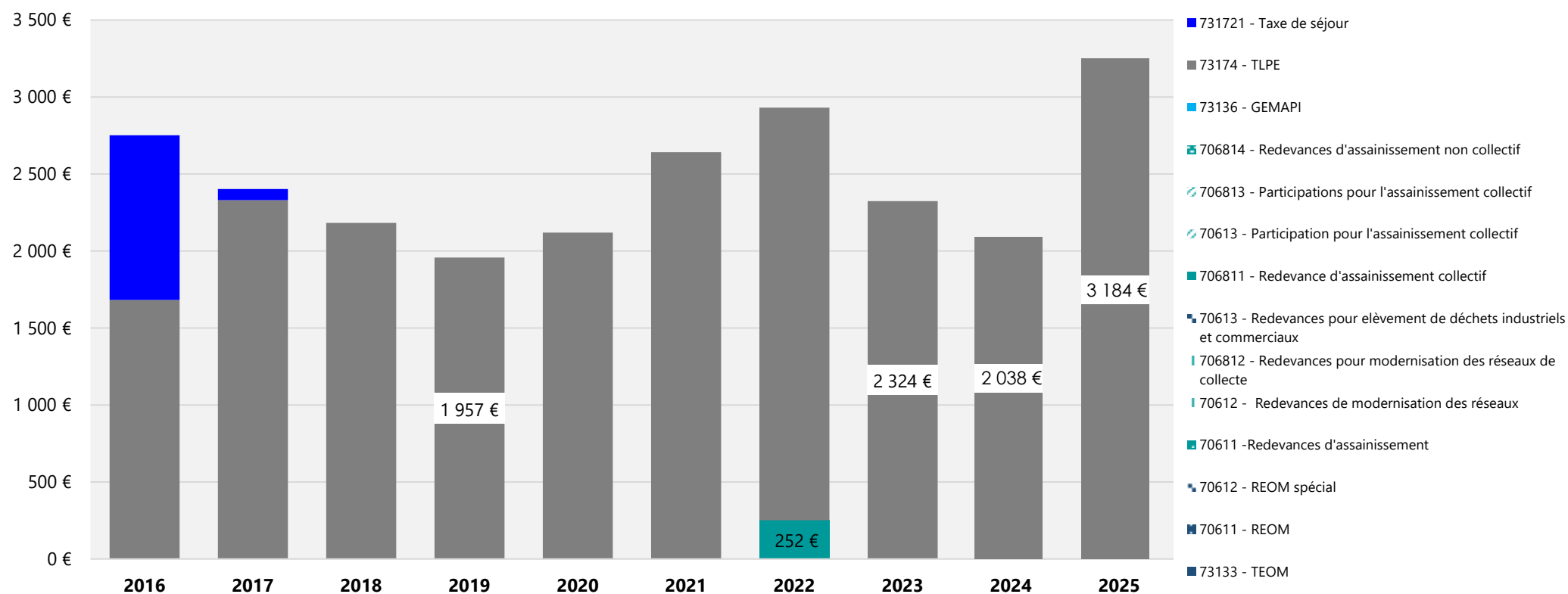
Autres taxes liées au foncier



La collectivité perçoit la Taxe d'aménagement, évoluant entre 25K€ et 30K€ sur la période et les produits de taxe communale additionnelle aux droits de mutation, poursuivant une tendance baissière depuis 2022.

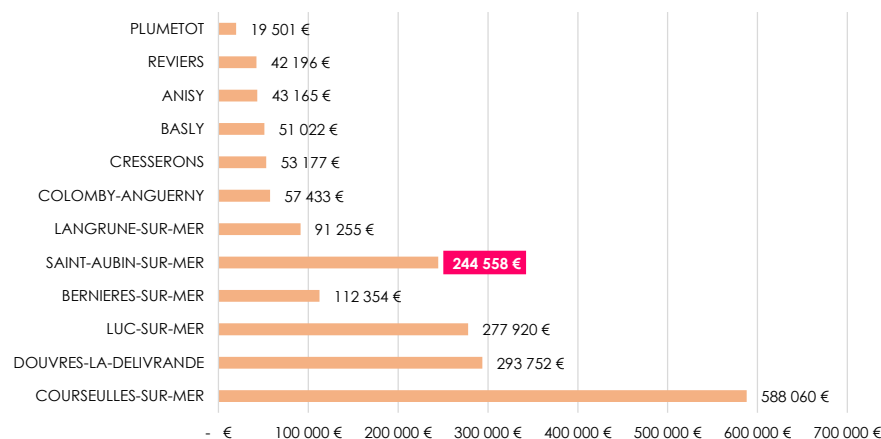
Recettes de la collectivité

Les taxes liées à l'urbanisation, aux déchets et à l'environnement



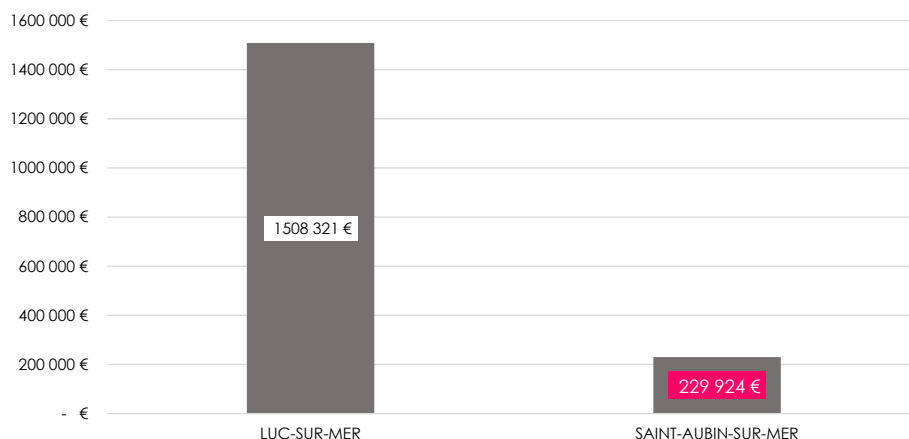
Recettes de la collectivité

Droits de mutation à titre onéreux (moyenne triennale)

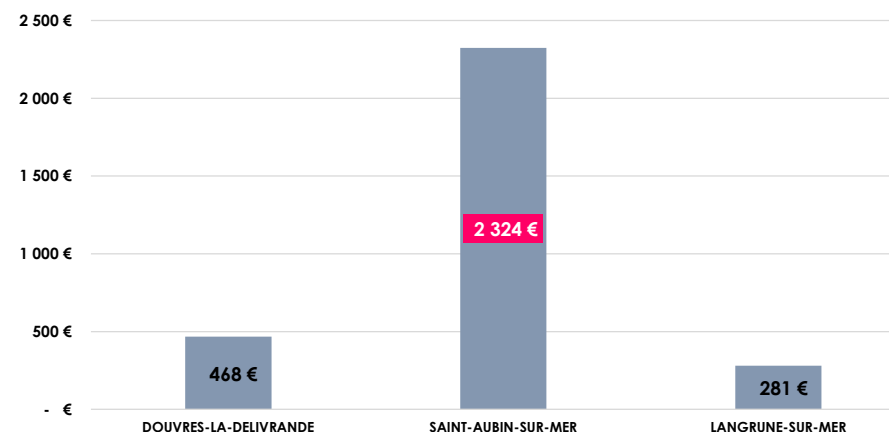


Pour rappel, les droits de mutation sont des taxes prélevées sur tous les transferts de propriété des biens immobiliers ou fonciers et perçus par différentes collectivités territoriales (source : collectivités-locales.gouv.fr). La collectivité étant classée station de tourisme, elle perçoit directement les produits de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigibles sur les mutations à titre onéreux sur la base de tarifs fonction du type de bien et de la valeur taxable.

Répartition des prélèvements communaux sur le produit des jeux de casino

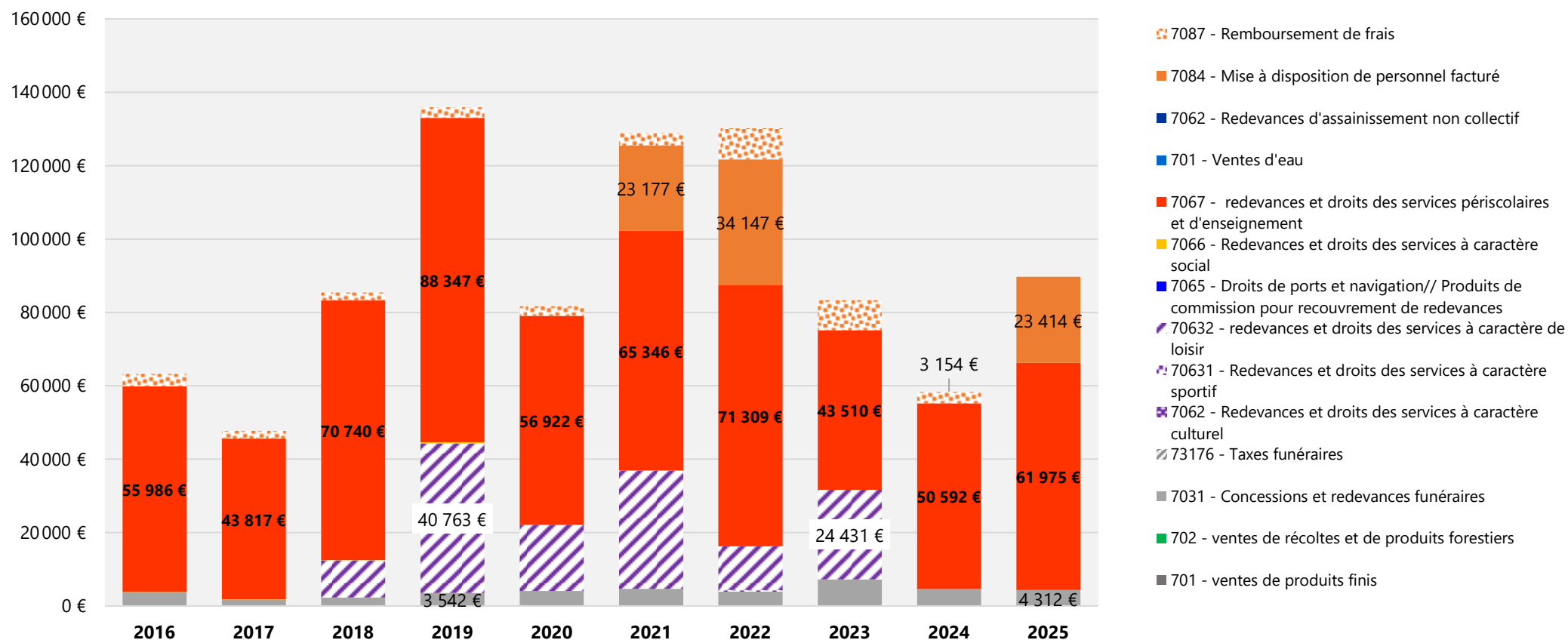


Taxe sur la publicité extérieure (TPE)



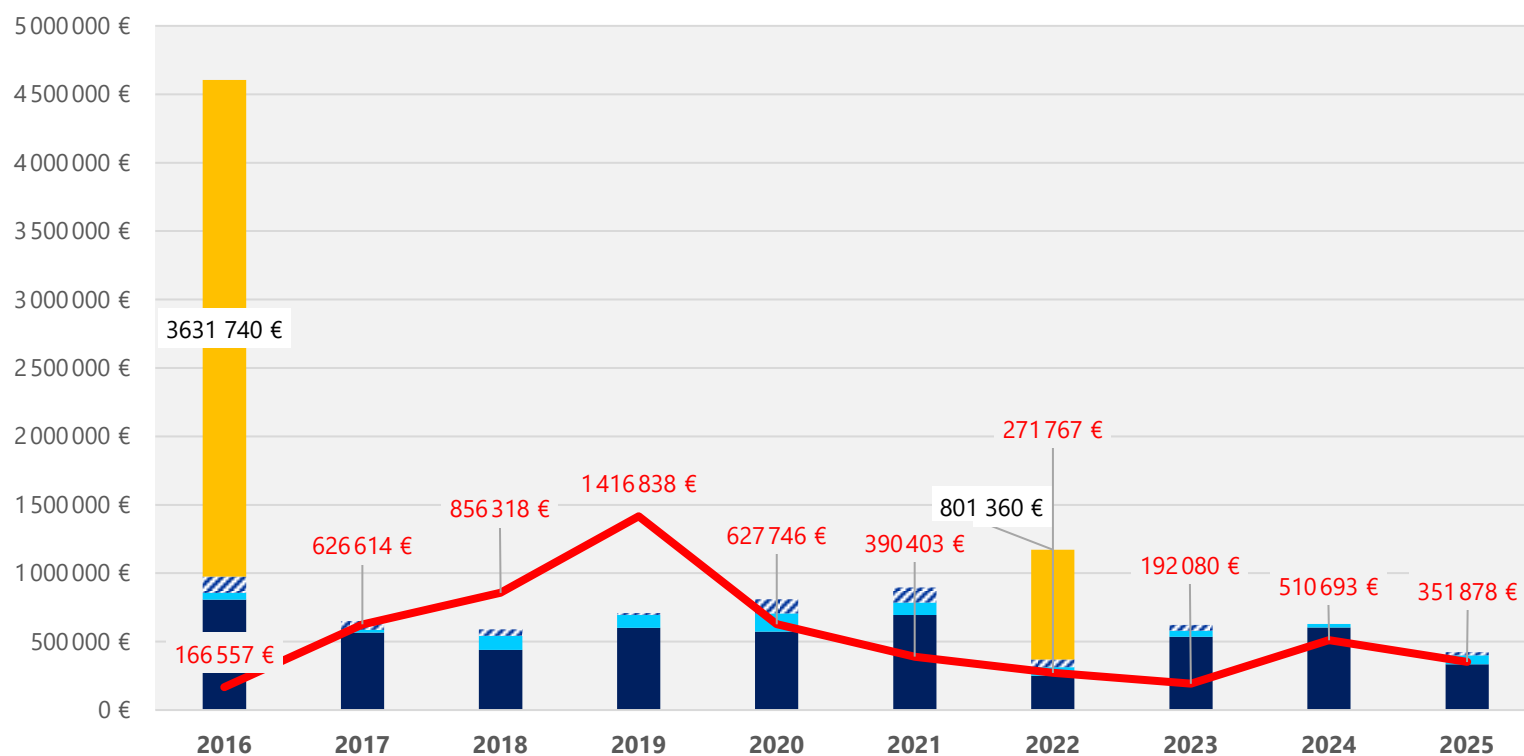
Recettes de la collectivité

Les produits des services du domaine et ventes diverses



Recettes de la collectivité

Le financement des investissements



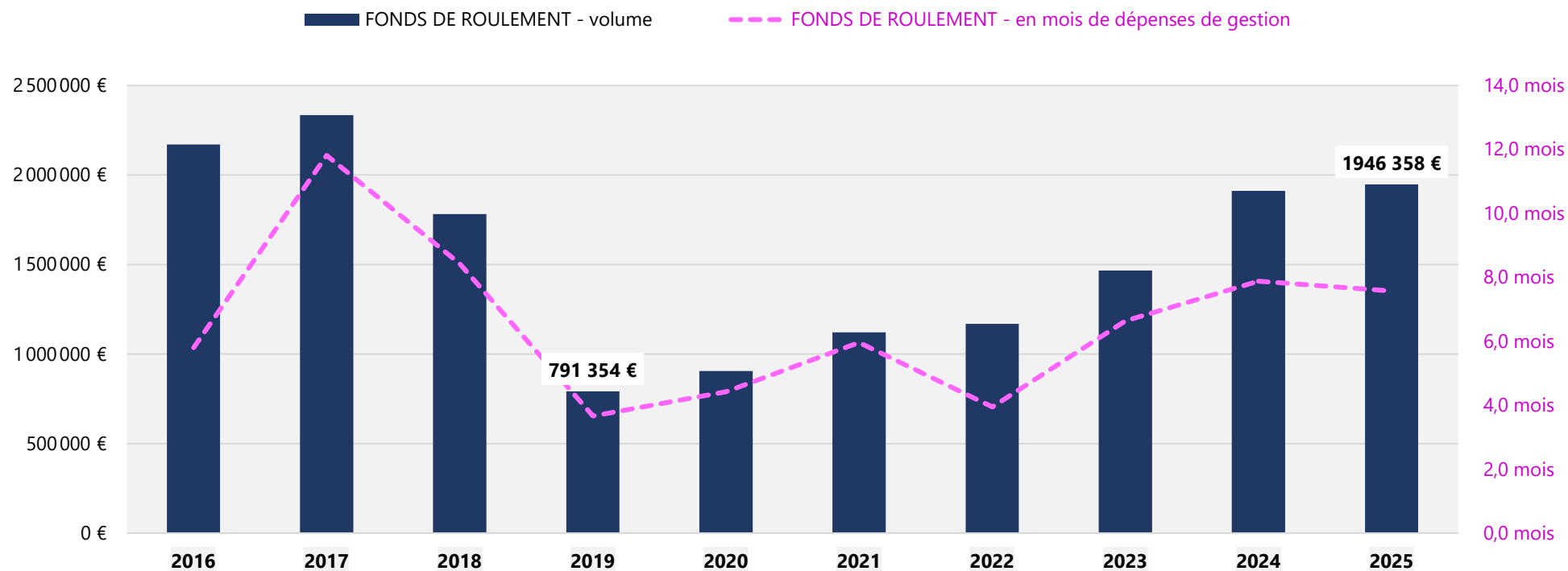
Sur la période 2020-2025 :

- 335k€ de subventions.
- 2 345K€ de dépenses d'équipement.
- Soit 14% de subventionnement moyen.

- 16 - EMPRUNTS
- 13 - SUBVENTIONS RECUES
- 10222 - FCTVA
- 1021 - Dotations
- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE
- DEPENSES D'EQUIPEMENTS

Recettes de la collectivité

Le fonds de roulement



Consolidation des comptes 2016-2025 (budget principal)

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chap 011 - Charges à caractère Général	581 864 €	585 107 €	624 380 €	709 916 €	574 138 €	551 551 €	791 587 €	747 239 €	801 910 €	833 408 €
Chap 012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 271 839 €	1 279 900 €	1 404 959 €	1 467 895 €	1 498 194 €	1 423 591 €	1 557 851 €	1 626 584 €	1 729 843 €	1 781 112 €
Chap 014 - Atténuations de produits	0 €	0 €	24 468 €	29 031 €	31 620 €	24 625 €	25 239 €	41 058 €	36 535 €	25 037 €
65 - Autres charges de gestion courante	337 976 €	385 745 €	377 070 €	352 083 €	305 311 €	360 685 €	482 735 €	437 997 €	509 729 €	643 682 €
DEPENSES DE GESTION COURANTE	2 191 678 €	2 250 753 €	2 430 878 €	2 558 925 €	2 409 262 €	2 360 452 €	2 857 413 €	2 852 878 €	3 078 017 €	3 283 239 €
66 - Charges financières	2 320 285 €	184 078 €	174 079 €	165 418 €	156 957 €	97 354 €	943 901 €	44 441 €	41 873 €	39 764 €
67 - Charges exceptionnelles	83 490 €	433 017 €	92 033 €	23 223 €	230 888 €	4 514 €	179 674 €	76 931 €	599 550 €	0 €
68 - Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	144 178 €	225 113 €	146 082 €	172 518 €	206 539 €	246 091 €	283 431 €	302 238 €	314 752 €	320 318 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 739 631 €	3 092 962 €	2 843 071 €	2 920 084 €	3 003 647 €	2 708 410 €	4 264 419 €	3 276 487 €	4 034 193 €	3 643 320 €
013 - Atténuation des charges	75 811 €	28 855 €	67 682 €	88 726 €	76 757 €	110 598 €	42 316 €	67 785 €	35 614 €	25 836 €
70 - Produit des services et du domaine	98 754 €	90 523 €	123 846 €	175 107 €	95 326 €	159 048 €	170 373 €	123 386 €	106 850 €	148 013 €
72 - Production immobilisée	15 098 €	17 923 €	55 094 €	111 234 €	80 949 €	0 €	0 €	0 €	13 301 €	0 €
731 - Fiscalité locale	1 479 096 €	1 377 478 €	1 423 034 €	1 459 482 €	1 474 517 €	1 530 323 €	1 595 487 €	1 918 925 €	2 658 667 €	2 663 396 €
73 - Impôts et taxes (hors 731)	686 132 €	726 327 €	675 795 €	732 251 €	525 034 €	583 565 €	708 493 €	642 594 €	134 353 €	123 318 €
74 - Dotations et participations perçues	610 821 €	550 653 €	568 949 €	523 640 €	678 557 €	572 440 €	557 474 €	500 708 €	533 918 €	503 246 €
75 - Autres produits de gestion courante	103 951 €	97 700 €	100 209 €	128 083 €	78 133 €	70 420 €	52 013 €	56 391 €	107 788 €	70 439 €
RECETTES DE GESTION COURANTE	3 069 663 €	2 889 460 €	3 014 609 €	3 218 523 €	3 009 273 €	3 026 394 €	3 126 156 €	3 309 789 €	3 590 492 €	3 534 248 €
76 - Produits financiers	197 087 €	98 546 €	98 546 €	98 546 €	98 546 €	98 546 €	98 546 €	98 547 €	98 550 €	98 550 €
77 - Produits exceptionnels (spécifiques)	14 550 €	445 329 €	64 €	4 863 €	233 329 €	11 031 €	180 649 €	60 615 €	607 829 €	10 329 €
78 - Reprises amort. Dépréciations, provisions (semi-budgétaires)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	437 €	0 €	0 €	323 €	0 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 281 301 €	3 433 335 €	3 113 219 €	3 321 932 €	3 341 149 €	3 136 409 €	3 405 351 €	3 468 951 €	4 297 193 €	3 643 127 €

Consolidation des comptes 2016-2025 (budget principal)

INVESTISSEMENT	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DEPENSES D'EQUIPEMENTS	166 557 €	626 614 €	856 318 €	1 416 838 €	627 746 €	390 403 €	271 767 €	192 080 €	510 693 €	351 878 €
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS	1 414 642 €	302 295 €	308 440 €	314 863 €	321 569 €	317 516 €	252 292 €	210 271 €	194 681 €	178 401 €
Autres dépenses d'investissement	2 631 740 €	0 €	0 €	3 396 €	3 146 €	3 646 €	802 560 €	1 240 €	124 603 €	26 599 €
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 212 938 €	928 909 €	1 164 759 €	1 735 097 €	952 461 €	711 565 €	1 326 620 €	403 591 €	829 976 €	556 878 €
1021 - Dotations	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
10222 - FCTVA	49 945 €	22 041 €	101 250 €	93 609 €	133 754 €	90 587 €	63 181 €	44 010 €	26 087 €	63 897 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	330 000 €	134 230 €	150 000 €	490 000 €	634 904 €	329 513 €	0 €	0 €	250 000 €	600 000 €
16 - Emprunts nouveaux	3 631 740 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	801 360 €	0 €	0 €	0 €
13 - SUBVENTIONS RECUES	118 436 €	63 199 €	46 884 €	14 500 €	103 851 €	108 787 €	54 976 €	43 059 €	0 €	24 245 €
Autres recettes d'investissement	1 260 900 €	667 235 €	169 513 €	205 873 €	460 242 €	273 633 €	486 333 €	381 795 €	947 508 €	478 775 €
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 391 021 €	886 706 €	467 647 €	803 982 €	1 332 751 €	802 520 €	1 405 850 €	468 863 €	1 223 595 €	1 166 916 €
RETRAITEMENTS										
R1 - Prise en charge par le BP du déficit des BA /Reversement au BP de l'excédent des BA	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	114 105 €
R4 - Subventions de fonctionnement du BP aux BA	29 552 €	63 670 €	68 295 €	39 679 €	0 €	64 194 €	185 731 €	158 386 €	140 759 €	72 892 €

Consolidation des comptes 2016-2025 (budget principal)

RATIOS FINANCIERS CLASSIQUES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
EPARGNE DE GESTION	877 985 €	638 708 €	583 732 €	659 599 €	600 011 €	665 943 €	268 744 €	456 911 €	512 474 €	251 010 €
Produit CAF	5 296 178 €	2 936 514 €	2 977 243 €	3 190 382 €	3 031 246 €	2 953 984 €	3 803 152 €	3 187 660 €	3 512 669 €	3 419 964 €
Charges CAF	4 490 089 €	2 371 027 €	2 536 545 €	2 590 130 €	2 458 731 €	2 258 852 €	3 552 190 €	2 651 900 €	2 909 033 €	3 085 132 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	806 089 €	565 487 €	440 698 €	600 252 €	572 515 €	695 131 €	250 962 €	535 760 €	603 636 €	334 833 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	-608 553 €	263 192 €	132 257 €	285 388 €	250 946 €	377 616 €	-1 330 €	325 489 €	408 955 €	156 432 €
TAUX D'EPARGNE NETTE	-11%	9%	4%	9%	8%	13%	0%	10%	12%	5%
MARGE D'AUTOFINANCEMENT COURANT	58,07%	70,45%	74,84%	71,32%	70,50%	65,72%	86,77%	76,60%	77,27%	84,99%
TAUX DE RIGIDITE DES CHARGES STRUCTURELLES	153%	51%	61%	59%	59%	59%	81%	54%	46%	55%
CAPACITE(-)/BESOIN(+) DE FINANCEMENT	-1 178 082 €	42 204 €	697 111 €	931 115 €	-380 289 €	-90 955 €	-79 230 €	-65 272 €	-393 619 €	-610 039 €
515 - COMPTES AU TRESOR	2 233 447 €	2 363 992 €	1 875 230 €	842 879 €	686 929 €	1 134 085 €	1 146 283 €	1 453 821 €	1 995 525 €	2 202 181 €
FONDS DE ROULEMENT - volume	2 170 032 €	2 334 084 €	1 781 589 €	791 354 €	905 861 €	1 121 489 €	1 168 250 €	1 467 044 €	1 910 476 €	1 946 358 €
FONDS DE ROULEMENT - en mois de dépenses de gestion	5,8 mois	11,8 mois	8,4 mois	3,7 mois	4,4 mois	6,0 mois	3,9 mois	6,6 mois	7,9 mois	7,6 mois
ENCOURS DE LA DETTE	5 591 033 €	5 105 495 €	4 797 795 €	4 482 682 €	4 161 613 €	3 827 543 €	4 376 900 €	4 166 089 €	3 971 818 €	3 792 917 €
NIVEAU D'ENDETTEMENT	106%	174%	161%	141%	137%	130%	115%	131%	113%	111%
CAPACITE DE DESENETTEMENT	6,9 ans	9,0 ans	10,9 ans	7,5 ans	7,3 ans	5,5 ans	17,4 ans	7,8 ans	6,6 ans	11,3 ans

- Sur la période 2016-2025, la trajectoire financière met en évidence une dégradation progressive de l'épargne de gestion, liée principalement à un effet ciseaux entre la hausse soutenue des charges de fonctionnement et la progression limitée des produits.
- Les niveaux d'épargne brute et nette connaissent des fluctuations marquées, notamment en 2022 et en 2025. L'épargne nette atteint ainsi 5 % lors du dernier exercice, signalant une évolution ponctuelle défavorable qui appelle une vigilance particulière pour les exercices à venir.
- L'année 2022 constitue par ailleurs un tournant dans la gestion de la dette, avec une opération d'assainissement ayant contribué à améliorer la structure financière. Cette action s'est toutefois traduite par une hausse significative des charges/pénalités financières (944 K€ en 2022).

- En dépit de ces ajustements, le niveau d'épargne demeure insuffisant pour permettre un désendettement dans des délais conformes aux standards de référence (inférieurs à 6 ans). Dans ce contexte, la poursuite et le renforcement des actions de maîtrise des charges de fonctionnement apparaissent indispensables, de même que la mobilisation des leviers d'optimisation des recettes, afin de restaurer durablement un niveau d'épargne compatible avec le financement des investissements.
- Enfin, le niveau élevé du fonds de roulement constitue un levier mobilisable à court terme pour contribuer, partiellement, au financement des investissements envisagés à horizon 2026.

2.2.

Analyse financière rétrospective
des comptes des budgets
annexes « Casino »

Budget annexe - Casino

Analyse des charges et engagements financiers

- L'examen des comptes de la collectivité relatifs à l'exploitation du casino, déléguée à un opérateur privé, met en évidence un niveau d'engagement financier relativement stable au titre du remboursement de la dette, avec une annuité comprise entre 80K€ et 100K€ sur la période.
- **Un rachat d'emprunt semble être intervenu, produisant un effet favorable dès 2023 par la diminution des charges d'intérêts.**
- Toutefois, plusieurs éléments appellent une vigilance particulière :
 - Les pénalités de renégociation de la dette apparaissent concentrées sur le seul exercice 2022.
 - Le montant de ces pénalités est inscrit à deux reprises en dépenses, tandis que ce même montant figure également en recettes et en transfert de charges financières à compter de 2022. Après échanges avec les représentants de la collectivité, ces écritures seraient « erronées ».
 - Par ailleurs, une charge fiscale de 11,2 K€ est identifiée sans ventilation précise entre les différentes natures d'imposition, ce qui limite l'analyse de sa composition et de son évolution.

Relations financières avec le délégataire

- La collectivité perçoit des revenus issus des immeubles affectés à l'activité du casino, pour des montants compris entre 85 K€ et 128 K€ sur la période, constituant une ressource régulière.
- **Une participation du délégataire au développement culturel de la collectivité semble avoir été prévue au contrat mais n'apparaît pas au sein du budget annexe (pour mémoire, cette participation était de 65K€ TTC).**
- La taxe foncière acquittée par la collectivité semble avoir été refacturée au délégataire avant 2024 et la passation d'une nouvelle délégation de service public (DSP). Cette charge n'apparaît plus en 2024, 2025 et semble dorénavant directement portée par l'exploitant.
- Concernant la charge fiscale de 11,2K€ portée par la collectivité en 2024, il importe de vérifier l'objet et la régularité de sa prise en charge par la collectivité aux vues des termes de l'article 25 du contrat de DSP prenant effet le 1^{er} octobre 2024 : « Le concessionnaire (...) s'acquitte en outre de toute autre contribution directe ou indirecte, de toutes les charges publiques, de quelque nature que ce soit et sous quelque dénomination qu'elle puisse être établie (...) ».

Budget annexe - Casino

Dynamique des recettes et éléments exceptionnels

- La structure des recettes est marquée par la perception d'un fonds de soutien lié à la sortie d'emprunts à risque, contribuant à atténuer l'impact financier des opérations de restructuration de la dette.
- Toutefois, une perte de participations en provenance d'autres groupements est constatée dès 2023, ce qui fragilise l'équilibre général des ressources.
- Par ailleurs, la présence d'écritures atypiques autour du montant de 471 K€ (en dépenses, recettes et transferts de charges) perturbe la lecture de la trajectoire financière et appelle des vérifications complémentaires.

Principaux constats

L'analyse met en évidence :

- Une gestion active de la dette ayant permis un assainissement de la dette, une réduction des charges d'intérêts, mais accompagnée d'écritures complexes ou peu lisibles.
- Une transparence « limitée » dans la ventilation de certaines charges, notamment fiscales.
- **L'absence de recouvrement par la collectivité d'une participation du délégataire (65K€ TTC /an) pour le développement culturel de la collectivité.**
- **Une dépendance partielle à des produits exceptionnels (fonds de soutien) et une érosion de certaines recettes externes.**

Budget annexe - Casino

Recommandations

Afin de sécuriser la gestion financière de la délégation et d'en améliorer la lisibilité, il est recommandé de :

- **Procéder à une revue détaillée des écritures relatives aux indemnités de remboursement anticipé** (471 K€) afin de corriger toute anomalie éventuelle et fiabiliser la présentation des comptes ;
- Détailler la composition de la charge fiscale afin d'en améliorer le suivi et le pilotage ;
- **Analyser les stipulations contractuelles de la DSP pour :**
 - **Étudier les conditions applicables au versement de la participation du délégataire au développement culturel de la collectivité ;**
 - **Vérifier la possibilité de refacturer certaines charges ou dépenses d'équipement, et, le cas échéant, procéder aux ajustements nécessaires ;**
- Sécuriser les recettes en consolidant les relations financières avec les partenaires institutionnels et en anticipant la fin des dispositifs exceptionnels de soutien ;
- **Mettre en place un suivi renforcé du contrat de délégation de service public (DSP)**, intégrant des tableaux de bord dédiés et une analyse régulière des conditions financières et opérationnelles de l'exploitation. Il est à noter d'ailleurs que la collectivité perçoit un produit issu du prélèvement sur le produit des jeux de casino (en 2025, 230K€ pour la collectivité et 1,5M€ sur pour la Commune de Luc-sur-mer). Il par conséquent important de suivre régulièrement les conditions d'exploitation du service.

Budget annexe - Casino

Casino

Dépenses

	2021	2022	2023	2024	2025
1641 Emprunts	- €	83 875,68 €	100 454,85 €	92 659,56 €	84 519,64 €
4817 Pénalités de renégociation de la dette	- €	470 640,00 €	- €	- €	- €
635 Autres impôts, taxes et versements assimilés	- €	- €	- €	11 199,20 €	- €
63512 Taxes foncières	13 612,06 €	13 656,33 €	14 872,75 €	- €	- €
66111 Intérêts réglés à l'échéance	64 885,92 €	61 959,27 €	25 853,47 €	24 427,40 €	23 210,77 €
66112 Intérêts - rattachement des ICNE	- 34 184,09 €	- €	- €	- €	- €
6681 Indemnités pour remboursement anticipé d'emprunt à risques	- €	470 640,00 €	- €	- €	- €
673 Titres annulés	- €	- €	6 244,74 €	- €	- €
681 Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges de fonctionnement courant	- €	- €	- €	25 406,85 €	25 266,85 €
6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	25 406,85 €	25 406,85 €	25 406,85 €	- €	- €
686 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - charges financières	- €	- €	- €	59 706,69 €	59 706,69 €
6862 Dotations aux amortissements des charges financières à répartir	40 881,09 €	59 706,69 €	59 706,69 €	- €	- €
TOTAL	110 601,83 €	631 369,14 €	132 084,50 €	120 740,14 €	108 184,31 €

Recettes

	2021	2022	2023	2024	2025
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	40 466,50 €	50 721,23 €	2 009,31 €	90 903,70 €	40 000,00 €
1641 Emprunts	- €	470 640,00 €	- €	- €	- €
28132 Amortissements immeubles de rapport	389,00 €	389,00 €	389,00 €	389,00 €	389,00 €
28135 Amortissements installations générales, agencements, aménagements	321,00 €	321,00 €	321,00 €	321,00 €	321,00 €
28138 Amortissements autres constructions	23 903,40 €	23 903,40 €	23 903,40 €	23 903,40 €	23 903,40 €
28158 Amortissements autres installations, matériel et outillages techniques	653,45 €	653,45 €	653,45 €	653,45 €	653,45 €
28188 Amortissements autres immobilisations corporelles	140,00 €	140,00 €	140,00 €	140,00 €	- €
4817 Pénalités de renégociation de la dette	40 881,09 €	59 706,69 €	59 706,69 €	59 706,69 €	59 706,69 €
74758 Participations d'autres groupements	4 194,05 €	23 810,35 €	- €	- €	- €
752 Revenus des immeubles	85 990,02 €	109 166,68 €	109 166,68 €	106 875,01 €	127 907,20 €
7588 Autres produits divers de gestion courante	13 612,06 €	13 656,33 €	14 872,75 €	- €	- €
76811 Fonds de soutien - sortiers des emprunts à risques avec IRA capitalisées	57 526,93 €	57 526,93 €	57 526,93 €	57 526,93 €	287 634,65 €
796 Transfert de charges financières	- €	470 640,00 €	- €	- €	- €
TOTAL	268 077,50 €	1 281 275,06 €	268 689,21 €	340 419,18 €	540 515,39 €

2.3.

Analyse financière rétrospective
des comptes des budgets
annexes « Animations »

Budget annexe - Animations

Analyse des évolutions financières

- L'examen des comptes du budget annexe "Animations" met en évidence une forte variabilité et progression des charges de fonctionnement (+31% sur la période 2021-2025).
- Les prestations de services enregistrent une progression significative, passant de 0,1 K€ à 14 K€ selon les exercices.
- Les dépenses d'alimentation suivent une trajectoire similaire, avec un pic marqué en 2022 à 13 K€, avec des niveaux modestes sur d'autres exercices (0,2 K€ en 2024).
- Les charges de petit équipement présentent également une hausse notable, culminant à 6,5 K€ en 2022, contre 0,9 K€ en début de période.
- Par ailleurs, les charges de personnel communal mis à disposition des activités d'animation sont refacturées au budget annexe (entre 19K€ et 34K€ sur 2021 et 2022).
- **Trois points de vigilance apparaissent :**
 - Concernant l'exercice 2024, **l'inscription d'une dépense de 185 K€ apparaît non ventilée** sur les subdivisions habituelles du compte 623 (fêtes et cérémonies, publications, foires et expositions, etc.), contrairement aux pratiques observées sur la période 2021-2023 où les dépenses faisaient l'objet d'une affectation détaillée. Après analyse de Grand Livre de dépenses de la collectivité, cette dépense couvre l'intervention d'entreprises spécialisées dans l'organisation d'animations et de manifestations culturelles (photographie). Il à noter notamment en 2025 :
 - **Le recours à une entreprise privée pour l'organisation de l'évènement « POLKA ARGENTIQUE » dont le coût de prestations est établi à 23 320 € ;**
 - **L'achat via le budget annexe de près de 211 cartes cadeaux pour un montant total de 18K€ ;**
 - **Le recours à une autre entreprise privée pour l'organisation de l'exposition « GUERIN » dont le coût de prestation (10 500 €) dépasse celui du feu d'artifice de la collectivité (6 660€).**
 - En 2025, une dépense de la collectivité correspondant au montant de la participation de communes membres du groupement à fiscalité professionnelle apparaît (143K€). Après échange avec les représentants de la collectivité, il s'agirait d'une erreur d'écriture comptable.
 - Toujours sur le même exercice, le montant des locations « immobilières » s'établit à plus de 12K€.
- Les dépenses relatives à l'organisation de foires et expositions demeurent fluctuantes, comprises entre 2,5 K€ et 33 K€ selon les exercices, traduisant une programmation variable des événements.

Budget annexe - Animations

Structure et dynamique des recettes

- Le **financement du budget repose très majoritairement sur les participations publiques**, qui représentent entre 50 % et 85 % des recettes sur la période étudiée et semblant ne plus apparaître en 2025 (cf. double écriture en recette et dépense de la participation de communes membres du GFP). Ce niveau de dépendance traduit une faible autonomie financière du budget annexe.
- La **subvention du budget principal en 2025 révèle une fragilité du modèle de financement actuel** en dehors de tout subventionnement public extérieur.
- En outre, certaines recettes apparaissent ponctuelles ou non reconduites, à l'image de la redevance liée à l'occupation du domaine public par des tiers, constatée uniquement en 2021.

Constats principaux

L'analyse met en évidence :

- Une dépendance structurelle à la subvention de fonctionnement de la collectivité ;
- Une volatilité importante des charges, notamment sur les postes directement liés à l'activité événementielle ;
- Un défaut de lisibilité, lié à plusieurs erreurs d'écritures comptables ainsi qu'à l'absence de ventilation détaillée de certaines dépenses en 2024 et 2025 ;

Recommandations

Afin de sécuriser la gestion financière et d'améliorer la lisibilité du budget annexe, il est recommandé de :

- **Diversifier les sources de recettes**, notamment en développant les produits liés à l'occupation du domaine public ou à la participation des usagers afin de réduire, rapidement, le financement accordé par la collectivité ;
- **Anticiper les déséquilibres par la mise en place d'outils de pilotage budgétaire** (tableaux de bord, suivi infra-annuel) ;
- **Rétablir une ventilation analytique rigoureuse des dépenses**, en particulier sur le compte 623, afin de garantir la traçabilité et la comparabilité des exercices ;
- **Formaliser un cadre pluriannuel de programmation des animations** pour limiter la volatilité des dépenses ;
- Consolider certains financements en sécurisant les engagements des partenaires extérieurs (conventions, clés de répartition, calendrier de versement) ;

Budget annexe - Animations

Dépenses

Dépenses

2182 Matériel de transport (immobilisations)
2183 Matériel de bureau et matériel informatique (immobilisations)
2184 Mobilier (immobilisation)
2188 Autres immobilisations corporelles
6042 Achat de prestations de services
60621 Combustibles
60622 Carburants
60623 Alimentation
60628 Autres fournitures
60632 Fourniture petit équipement
60636 Vêtements de travail
6064 Fournitures administratives
6065 Livres, disques, cassettes (bibliothèques, médiathèques...)
6068 Autres matières et fournitures
611 Contrats de prestations de services
613 Locations
6135 Locations mobilières
6161 Primes d'assurances multirisques
6188 Autres frais divers
6215 Personnel affecté par la collectivité de rattachement
623 Publicité, publications, relations publiques
6232 Fêtes et cérémonies
6233 Foires et expositions
6236 Catalogues et imprimés
6237 Publications
6238 Divers
624 Transports de biens et transports collectifs
6241 Transports de biens
6257 Réceptions
627 Services bancaires et assimilés
637 Autres impôts, taxes et versements assimilés
6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion
673 Titres annulés
681 Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges de fonctionnement courant
74741 Participations de communes membres du GFP

2021	2022	2023	2024	2025
- €	- €	- €	2 850,00 €	- €
1 177,90 €	- €	- €	- €	- €
- €	499,99 €	- €	- €	- €
- €	608,28 €	1 381,66 €	- €	6 105,39 €
- €	106,80 €	13 715,41 €	4 903,20 €	416,60 €
- €	264,65 €	197,75 €	- €	- €
3,71 €	71,94 €	- €	- €	370,78 €
4 074,26 €	12 735,98 €	5 152,37 €	257,90 €	1 262,92 €
- €	1 069,38 €	- €	- €	- €
946,26 €	6 489,46 €	2 190,82 €	1 903,71 €	1 085,01 €
- €	63,50 €	- €	- €	- €
- €	- €	61,17 €	- €	- €
- €	- €	692,55 €	93,30 €	- €
108,67 €	- €	300,00 €	- €	- €
372,00 €	- €	475,06 €	- €	- €
- €	- €	- €	1 106,00 €	12 342,00 €
2 683,80 €	- €	1 150,00 €	- €	- €
158,96 €	- €	- €	- €	- €
148,80 €	36,00 €	- €	- €	- €
19 445,85 €	34 146,59 €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	185 154,27 €	184 073,64 €
13 113,07 €	94 479,55 €	81 128,09 €	- €	- €
32 544,05 €	2 549,46 €	33 176,20 €	- €	- €
3 637,20 €	1 293,60 €	5 841,60 €	- €	- €
- €	2 780,40 €	1 037,48 €	- €	- €
- €	- €	193,20 €	- €	- €
- €	- €	- €	1 950,00 €	- €
230,21 €	- €	800,00 €	- €	- €
- €	- €	3 362,09 €	- €	- €
- €	- €	10,00 €	20,00 €	- €
158,00 €	- €	- €	- €	- €
- €	- €	96,23 €	- €	- €
- €	- €	1 605,00 €	- €	- €
- €	- €	- €	132,43 €	1 065,43 €
- €	- €	- €	- €	143 321,27 €
78 802,74 €	157 195,58 €	152 566,68 €	198 370,81 €	350 043,04 €

Budget annexe - Animations

Recettes

Recettes

70323	Redevance d'occupation du domaine public communal
70878	Remboursement de frais par des tiers
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements, vente d'ouvrages...)
74741	Participations de communes membres du GFP
74751	Participations du GFP de rattachement
7472	Participations de la Région
7473	Participations du Département
7478	Participations d'autres organismes
757351	Subventions du GFP de rattachement
757358	Subventions d'autres groupements
757361	Subventions de la collectivité de rattachement
7713	Libéralités reçues
774	Subventions exceptionnelles
10222	FCTVA
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés
28182	Matériel de transport
28188	Autres immobilisations corporelles

2021	2022	2023	2024	2025
1 605,00 €	- €	- €	- €	- €
16 589,58 €	32 273,98 €	10 571,00 €	13 402,59 €	13 640,50 €
738,08 €	- €	- €	- €	- €
60 000,00 €	146 415,20 €	133 035,37 €	140 758,63 €	143 321,27 €
4 000,00 €	- €	5 500,00 €	- €	- €
7 500,00 €	- €	5 000,00 €	- €	- €
4 805,54 €	- €	- €	- €	- €
600,00 €	- €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	3 000,00 €	5 000,00 €
- €	- €	- €	10 000,00 €	2 000,00 €
- €	- €	- €	- €	143 321,27 €
13 541,34 €	- €	- €	- €	- €
3 000,00 €	- €	3 000,00 €	- €	- €
- €	193,23 €	- €	226,65 €	467,51 €
- €	2 092,94 €	- €	9 381,66 €	- €
- €	- €	- €	- €	713,00 €
- €	- €	- €	132,43 €	352,43 €
112 379,54 €	180 975,35 €	157 106,37 €	176 901,96 €	308 815,98 €

Partie 3

Prospective financière
2026-2030

2. Prospective Scenarii

Scénario 1. Au fil de l'eau

La collectivité poursuit son fonctionnement de manière habituelle et investit a minima (~400 K€/an soit 2,4M€ sur la période 2027-2032)*

Scénario 2. Réalisation des opérations d'équipement (PPI) projetées, optimisation du fonctionnement

La collectivité optimise son fonctionnement dès 2026, sans mobiliser les taux d'imposition et réalise son PPI** tout en poursuivant son investissement « récurrent » sans mobiliser l'emprunt

* Pour mémoire sur 2020-2025, la collectivité a porté 2,4M€ de dépenses d'équipement au travers de son budget principal.

** PPI revu après échanges avec les représentants de la collectivité le 18 septembre 2026.

2. Prospective

Scenario 1 – Hypothèse en fonctionnement

FONCTIONNEMENT	Rythme d'évolution recalculé		
	Evolution 25-26	Evolution 24-25	Evolution 20-25
Chap 011 - Charges à caractère Général	7%	3,9%	9%
Chap 012 - Charges de personnel et frais assimilés	-1%	3,0%	4%
Chap 014 - Atténuations de produits	20%	-31,5%	-4%
65 - Autres charges de gestion courante	67%	26,3%	22%
DEPENSES DE GESTION COURANTE	14,7%	6,7%	7%
66 - Charges financières	-4%	-5,0%	-15%
67 - Charges exceptionnelles	0%	0,0%	0%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	-100%	1,8%	11%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4,5%	-9,7%	4%
013 - Atténuation des charges	-81%	-27,5%	-13%
70 - Produit des services et du domaine	-16%	38,5%	11%
72 - Production immobilisée	N/A	-100,0%	-20%
731 - Fiscalité locale	-1%	0,2%	16%
73 - Impôts et taxes (hors 731)	22%	-8,2%	-15%
74 - Dotations et participations perçues	-5%	-5,7%	-5%
75 - Autres produits de gestion courante	-29%	-34,7%	-2%
RECETTES DE GESTION COURANTE	-2,4%	-1,6%	3%
76 - Produits financiers	0%	0,0%	0%
77 - Produits exceptionnels (spécifiques)	-81%	-98,3%	-19%
78 - Reprises amort. Dépréciations, provisions (semi-budgétaires)	N/A	-100,0%	N/A
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	-2,5%	-15,2%	2%

Hypothèses retenues dans le cadre du scenario 1	
2027-2029	2030-2032
9,00%	9,00%
4,00%	4,00%
0,00%	0,00%
5,00%	5,00%
-4,44%	-4,44%
0,00%	0,00%
0,00%	0,00%
0,00%	0,00%
0,00%	0,00%
11,00%	11,00%
0,00%	0,00%
1,50%	1,00%
0,00%	0,00%
-5,00%	-5,00%
-2,00%	-2,00%
0,00%	0,00%
0,00%	0,00%
0,00%	0,00%

Des hypothèses retenues pour les principaux postes de recettes et dépenses en matière de fonctionnement **qui tiennent compte de la réalité observée chaque année sur les exercices antérieurs sur la période 2020-2025.**

Un traitement différencié pour :

- **Les atténuations de produits et de charges, de la production immobilisée, des impôts et taxes** (hypothèse de neutralisation de la forte volatilité sur les exercices passés);
- **Les autres charges de gestion courante** (hypothèse de maîtrise de la forte progression sur la période 2020-2025);

Une neutralisation des charges et produits exceptionnels au niveau inscrit au budget principal 2026 soit respectivement 1K€ et 2K€.

2. Prospective

Scenario 1 – Hypothèse en investissement

DEPENSES

DEPENSES D'EQUIPEMENTS

Maintien de 1,9M€ de dépenses d'équipement sur 2026 (tel qu'affiché au budget primitif 2026).

Sur la période 2027-2032, montant de dépenses d'équipement estimé à 391 K€ annuels, correspondant au montant moyen annuel des dépenses d'équipement observé sur la période 2020-2025.

REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS

Une baisse du remboursement du capital de l'emprunt estimée à 8% en moyenne par an sans nouvel emprunt sur la période 2027-2032.

AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Un montant d'autres dépenses d'investissement qui ne rentrent pas dans la catégorie des dépenses d'équipement (au sens opération) mais qui sont portés par la collectivité. Le montant retenu est de 30K€ par an correspondant à la moyenne annuelle recalculée sur 2020-2025 (hors 2022 caractérisé par un assainissement de la dette).

RECETTES

FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA

Il est retenu une hypothèse de récupération du FCTVA au taux de 16,404% appliqué à 80% des dépenses d'équipement de l'exercice.

EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES

Des excédents fléchés vers le financement des investissements lorsque ces derniers apparaissent sur l'exercice. En l'espèce, aucun excédent n'apparaît sur la période 2027-2032.

EMPRUNTS NOUVEAUX

Pas de nouveaux emprunts dans le cadre de ce scénario.

SUBVENTIONS RECUES

Une hypothèse de 15% de subventionnement des dépenses d'équipement est retenue dans le cadre de ce scénario. Ce taux correspond à la moyenne recalculée sur la période 2020-2025 (14%).

AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Une hypothèse de 350K€ d'autres recettes d'investissement est retenue dans le cadre de ce scénario. Pour mémoire, la moyenne observée sur 2020-2025 est de 505K€ mais le poste est à zéro au budget principal 2026.

2. Prospective

Scenario 2 – Hypothèse en fonctionnement

FONCTIONNEMENT	Rythme d'évolution recalculé		
	Evolution 25-26	Evolution 24-25	Evolution 20-25
Chap 011 - Charges à caractère Général	7%	3,9%	9%
Chap 012 - Charges de personnel et frais assimilés	-1%	3,0%	4%
Chap 014 - Atténuations de produits	20%	-31,5%	-4%
65 - Autres charges de gestion courante	-20%	26,3%	22%
DEPENSES DE GESTION COURANTE	-2,4%	6,7%	7%
66 - Charges financières	-4%	-5,0%	-15%
67 - Charges exceptionnelles	0%	0,0%	0%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budg	-100%	1,8%	11%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	-10,9%	-9,7%	4%
013 - Atténuation des charges	-81%	-27,5%	-13%
70 - Produit des services et du domaine	-16%	38,5%	11%
72 - Production immobilisée	N/A	-100,0%	-20%
731 - Fiscalité locale	-1%	0,2%	16%
73 - Impôts et taxes (hors 731)	22%	-8,2%	-15%
74 - Dotations et participations perçues	-5%	-5,7%	-5%
75 - Autres produits de gestion courante	-29%	-34,7%	-2%
RECETTES DE GESTION COURANTE	-2,4%	-1,6%	3%
76 - Produits financiers	0%	0,0%	0%
77 - Produits exceptionnels (spécifiques)	-81%	-98,3%	-19%
78 - Reprises amort. Dépréciations, provisions (semi-bud	N/A	-100,0%	N/A
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	-2,5%	-15,2%	2%

Hypothèses retenues dans le cadre du scenario 2	
2027-2029	2030-2032
-10%	0%
-5%	0%
0%	0%
13,8%	0%
-4,44%	-4,44%
0%	0%
0%	0%
0%	0%
0%	0%
10%	0%
0%	0%
2%	0%
0%	0%
-5%	-5%
0%	0%
0%	0%
0%	0%
0%	0%

Les hypothèses retenues dans le cadre de ce scenario sont proposées tels que **objectifs à atteindre en termes de gestion afin de garantir**, dès les premiers exercices 2026-2029 :

- Une **absence de mobilisation du levier taux d'imposition** ;
- Un **niveau d'épargne positif** ;
- Un **fonds de roulement (ou réserve financière de la collectivité) équivalent au moins à 4 mois de dépenses de gestion** ;
- Un **désendettement de la collectivité** ;

Les **efforts** portent notamment sur :

- Une **forte baisse des dépenses du chapitre 011** - charges à caractère général **(-10% par an) et 65** - autres charges de gestion courante **(-20% par an)** entre 2027 et 2029 ;
- Une **baisse des dépenses de personnel de -5% par an** entre 2027 et 2029 ;
- La **revalorisation des produits de services et du domaine** (+10% par an entre 2027-2029).

2. Prospective

Scenario 2 – Hypothèse en investissement

DEPENSES

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Pour 2026, revue du montant des dépenses d'équipement de 1,9M€ à 650K€.

Pour 2027-2032, un montant de dépenses d'équipement aligné sur le programme d'équipement de la collectivité 2027-2032.

REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS

Une baisse du remboursement du capital de l'emprunt estimée à 8% en moyenne par an.

AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Un montant d'autres dépenses d'investissement qui ne rentre pas dans la catégorie des dépenses d'équipement (au sens opération) mais qui sont portés par la collectivité. Le montant retenu est de 100K€ par an à partir de 2027 correspondant au coût d'entretien des bâtiments communaux.

RECETTES

FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA

Il est retenu une hypothèse de récupération du FCTVA au taux de 16,404% appliqué à 80% des dépenses d'équipement de l'exercice.

EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES

L'hypothèse retenue en matière d'excédents est de flécher ces derniers vers le financement des investissements lorsque ces derniers apparaissent.

EMPRUNTS NOUVEAUX

Pas de nouveaux emprunts dans le cadre de ce scénario. Une stratégie de désendettement de la collectivité est posée comme principe.

SUBVENTIONS RECUES

Une hypothèse de 15% de subventionnement des dépenses d'équipement est retenue dans le cadre de ce scénario. Ce taux correspond à la moyenne recalculée sur la période 2020-2025 (14%).

AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Une hypothèse de 350K€ d'autres recettes d'investissement est retenue dans le cadre de ce scénario. Pour mémoire, la moyenne observée sur 2020-2025 est de 505K€ mais le poste est à zéro au budget principal 2026.

2. Prospective

Scenario 2 – Programme

Dépenses prioritaires et travaux divers	Principes	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Taux de réalisation								
Coût (TTC)	232 500 €	180 000 €	52 500 €	- €	- €	- €	- €	- €
Subventions (TTC)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
FCTVA*	30 511 €	23 622 €	6 890 €	- €	- €	- €	- €	- €
Projet du Cent79	Principes	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Taux de réalisation		76%	24%					
Coût (TTC)	357 000 €	270 000 €	87 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
Subventions (TTC)	144 499 €	109 285 €	35 214 €	- €	- €	- €	- €	- €
FCTVA*	46 850 €	35 433 €	11 417 €	- €	- €	- €	- €	- €
Requalification globale des espaces publics du Cent79	Principes	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Taux de réalisation								
Coût (TTC)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Subventions (TTC)***	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
FCTVA	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Réaménagement du parking Mériel	Principes	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Taux de réalisation			100%					
Coût (TTC)	500 000 €	- €	500 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
Subventions (TTC)	309 743 €	- €	309 743 €	- €	- €	- €	- €	- €
FCTVA*	65 616 €	- €	65 616 €	- €	- €	- €	- €	- €
Entretien des bâtiments communaux	Principes	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Coût (TTC)	700 000 €	200 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
FCTVA*	91 862 €	26 246 €	13 123 €	13 123 €	13 123 €	13 123 €	13 123 €	13 123 €
TOTAL DEPENSES OPERATIONS	1 557 000 €	650 000 €	739 500 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €

Méthodes de calcul des indicateurs

Indicateur	Mode de calcul
Epargne de gestion	Recettes de gestion courante – Dépenses de gestion courante de la collectivité
Capacité d'autofinancement brute Ou CAF* brute	Produits CAF* - Charges CAF Produits CAF* = Recettes réelles de fonctionnement – retraitements – 014 atténuations de produits – 013 atténuations de charges – 775 produits de cessions d'immobilisation – 776 différences sur réalisations reprises au compte de résultat – 777 quote part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat – 78 reprises sur amortissements et provisions Charges CAF* = Dépenses réelles de fonctionnement - 014 atténuations de produits – 013 atténuations de charges – dotations aux amortissements et provisions – 675 valeurs comptables des immobilisations cédées – 676 différences sur réalisations positives transférées en investissement
Capacité d'autofinancement nette Ou CAF* nette	CAF* brute – Remboursement du capital des emprunts
Taux d'épargne nette	CAF* nette / Produits CAF*
Marge d'autofinancement courant	{CAF* brute – Remboursement du capital des emprunt} / Produits CAF*
Capacité ou besoin de financement de la collectivité	Dépenses réelles d'investissement – Recettes réelles d'investissement La collectivité possède un besoin de financement si les dépenses réelles d'investissement de l'exercice sont supérieures aux recettes réelles d'investissement de l'exercice. A l'inverse, la collectivité possède une capacité de financement si les recettes réelles d'investissement sont supérieures aux dépenses réelles d'investissement.
Fonds de roulement	{CAF* nette – Capacité ou besoin de financement de la collectivité + Comptes au Trésor}
Encours de dette	Encours de dette de la collectivité au 31/12 de l'exercice
Niveau d'endettement	{Encours de dette de la collectivité au 31/12 / Produits CAF}
Capacité de désendettement	{Encours de dette de la collectivité au 31/12 / CAF* brute}

* CAF : Capacité d'autofinancement.

Sources : Simulations réalisées à partir des comptes de gestion BP de la collectivité 2020-2025 et du budget principal 2026.

2. Prospective financière

Comparaison des scenarii

Indicateurs / Repères	BP 2026	Scenario 1		BP 2026 (revu)	Scenario 2	
		2027	2032		2027	2032
Dépenses réelles de fonctionnement	3 805 884 €	4 009 097 €	5 263 670 €	3 244 655 €	3 135 725 €	2 983 439 €
Recettes réelles de fonctionnement	3 550 500 €	3 5987 850 €	3 750 678 €	3 550 500 €	3 598 600 €	3 605 310 €
Dépenses réelles d'investissement	2 122 734 €	586 049 €	514 289 €	829 401€	1 004 549 €	293 289 €
Recettes réelles d'investissement	509 000 €	459 962 €	459 962 €	509 000 €	1 097 848 €	1 002 222 €
Capacité d'autofinancement brute (CAF brute)	-264 713 €	-419 576 €	-1 495 321 €	296 516 €	453 546 €	612 543 €
Capacité d'autofinancement nette (CAF nette)	-444 114 €	-584 625 €	-1 588 610 €	117 115 €	288 497 €	519 254 €
Capacité (+) ou besoin (-) de financement des investissements	-1 613 734 €	-126 087 €	- 54 327 €	- 320 401 €	+ 93 299 €	+ 708 933 €
Fonds de roulement (en volume)	144 333 €	-566 379 €	- 6 757 654 €	1 998 895 €	2 380 691 €	8 119 373 €
Fonds de roulement (en mois de dépenses de gestion)	0,5 mois	-1,8 mois	-16,2 mois	7,5 mois	9,5 mois	34,1 mois
Encours de dette	3 614 516 €	3 449 468 €	2 839 504 €	3 614 516 €	3 449 468 €	2 839 504 €
Capacité de désendettement	-	-	-	12,2 ans	7,6 ans	4,6 ans

Précisions

Précisions

2. Prospective financière

Constats et recommandations (1)

Comme il a été évoqué précédemment, l'analyse des finances de la collectivité sur la période 2016-2025 révèle plusieurs enseignements :

- **Une érosion du niveau d'épargne de la collectivité**, s'expliquant par l'accroissement de l'effet ciseaux évoqué précédemment, aboutissant à un taux d'épargne nette de 5% en 2025. Pour mémoire, cette épargne doit permettre de couvrir l'emprunt de la collectivité et tout ou partie des investissements. Sur l'exercice 2025, le montant d'épargne nette est établi à 156K€, à rapprocher des 352K€ des dépenses d'équipement.
- **Un endettement important de la collectivité**, s'expliquant par la contractualisation d'emprunts en 2016, en 2022 qui, rapproché au niveau d'épargne de la collectivité, interroge tout potentiel recours à l'emprunt.
- Des dépenses d'investissement de la collectivité à classer en trois catégories :
 1. Celles dites « récurrentes », liées à la mise en sécurité, maintenance ou rénovation du patrimoine,
 2. Celles dites « d'équipement » liées à des opérations ou projets déjà initiés et qu'il convient de poursuivre ou liées à de nouvelles opérations ou projets à valider,
 3. Celles liées au remboursement du capital des emprunts.

Ces dépenses sont, en principe, couvertes par l'épargne dégagée par la collectivité, l'emprunt (impossible pour le point 3, remboursement du capital des emprunts) ou par la mobilisation du fonds de roulement de la collectivité. **Dans le cas d'espèce et en 2026*, un choix semble avoir été fait de rattraper la faiblesse des dépenses d'équipement 2020-2025 en engageant d'importantes dépenses dès 2026. la couverture de ces dépenses, faute d'épargne suffisante et de complexité du recours à l'emprunt, a été initialement proposée au travers de la mobilisation quasi intégrale du fonds de roulement de la collectivité (évolution de 1 946 K€ en 2025 à 144K€ en 2026). Après échange avec les représentants de la collectivité sur les mois de mai et juin 2026, il a été décidé de revoir le programme d'équipement à la baisse afin d'éviter la mobilisation de ce fonds (voir les effets de ce réajustement au sein du scénario 2).**

* Budget 2026 de la collectivité, voté au mois de février 2026.

2. Prospective financière

Constats et recommandations (2)

Le scenario 1 dit « au fil de l'eau », travaillé à partir des tendances passées, interroge quand au maintien du niveau de service public communal comme à l'équipement du territoire dès 2027 et sur les prochains exercices . Il présente, à partir des tendances d'évolution passées, une **aggravation de l'ensemble des indicateurs financiers** :

- Evolution « rapide » de 4M€ à 5,2M€ des dépenses réelles de fonctionnement entre 2027-2032 à rapprocher à une progression « lente » des recettes (évolution de 3,6M€ à 3,8M€ entre 2027-2032).
- Epargnes négatives dès 2027.
- Avec près de 391K€ de dépenses d'équipement par an, un besoin de financement des investissements systématique et qui ne peut être couvert ni par l'épargne ni par l'emprunt.
- Un fonds de roulement ou « réserve financière » de la collectivité, négatif dès 2027, qui implique un recours à une ou plusieurs lignes de trésorerie dès les premiers exercices.
- Un indicateur ou ratio de capacité de désendettement qui ne peut être calculé faute d'épargne négative.

Le scenario 2, travaillé à partir des données financières croisées aux échanges tenus avec les différents représentants de la collectivité repose sur l'absence de mobilisation du taux d'imposition et l'absence du recours à l'emprunt. Ce dernier propose ainsi une trajectoire, ambitieuse, mais nécessaire pour rétablir, dès 2026 :

- **Un niveau d'épargne positif**, croissant sur la période 2027-2032, permettant de porter une stratégie de désendettement et de préparer l'autofinancement d'une politique d'équipement « sécurisée » dès 2030 (capacité de financement des investissements de près de +700K€ par an entre 2030 et 2032).
- **Un fonds de roulement positif et très largement supérieur à 3 mois de dépenses de gestion** de la collectivité.
- **Une capacité de désendettement établie à 4,6 ans en 2032** soit une diminution de près de 3x le niveau observé en 2026.

Partie 4

Ciblage et évaluation des leviers
d'optimisation

Méthodologie

Dans le prolongement des analyses conduites, la démarche méthodologique a consisté à identifier et à objectiver les marges de manœuvre mobilisables par la collectivité, tant sur le plan fiscal que financier afin de se rapprocher des objectifs affichés dans le cadre du scénario 2 de prospective financière.

Cette approche s'appuie sur l'exploitation croisée des données budgétaires, fiscales et comptables, permettant d'évaluer les leviers d'action disponibles en matière de recettes et de dépenses.

Elle aboutit à une lecture structurée des capacités d'optimisation, distinguant d'une part les leviers fiscaux (bases fiscales, dispositifs applicables) et, d'autre part, les leviers financiers (maîtrise des charges, optimisation des ressources, gestion de l'épargne et de l'endettement).

Les éléments présentés ci-après se déclinent en deux supports complémentaires :

1. Un tableau récapitulatif des marges de manœuvre fiscales ;
2. Un tableau récapitulatif des marges de manœuvre financières.

Ces supports visent à offrir une vision synthétique et opérationnelle des actions susceptibles d'être engagées à court et moyen terme par les représentants de la collectivité afin de d'activer les marges de manœuvre nécessaires à la réalisation du projet de la nouvelle équipe tant en fonctionnement du service que d'équipement du territoire.

Marges de manœuvre fiscales

N°	Domaine	Qualification	Estimation du gain annuel potentiel
1	Bases fiscales « Habitation »	Reclassement catégoriel de logements présumés insalubres à tort (69 logements)	8 129 €
2	Bases fiscales « Habitation »	Mise à jour des éléments de confort de bâtis d'habitation (371) pour imposition normale de taxe foncière et de taxe d'habitation	20 040 €
3	Bases fiscales « Habitation »	Mise à jour de l'imposition normale de taxe foncière (et de taxe d'habitation pour les résidences secondaires) du local (1) dont la piscine n'apparaît pas au sein des données cadastrales	104 €
-	Vacance de logements	PM – Perception de droit de la Taxe sur la Vacance de Locaux d'Habitation (TVLH)	66 556 €
4	Vacance de logements	Majoration du taux de TVLH (30 % la première année de vacance et 60 % à compter de la seconde année)*	48 471 €
5	Taxe foncière payée par la collectivité	Analyser les avis de taxe foncière de la collectivité et solliciter les dégrèvements de taxe (avec antériorité) lorsque les conditions de l'article 1382 du Code Général des Impôts sont remplies pour les locaux relevant de sa propriété <u>ou</u> examiner dans les baux, si la refacturation de taxes est envisageable	Hypothèse maximum : 26 557 €
Estimation du gain annuel total			169 857 €

Autres pistes étudiées mais écartées : Optimisation de la Taxe sur la publicité extérieure, Majoration taux TFPB, majoration de l'attribution de compensation versée par l'intercommunalité, majoration de la contribution communale au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

*Estimation réalisée sur la base des données de la liste des locaux vacants 2026. A noter, la collectivité avait institué la Taxe d'Habitation sur les logements vacants THLV avant l'intégration de la collectivité en zone tendue en 2023 et perçoit depuis une compensation d'Etat pour perte de recette de 10 306 €. Cette dernière compensation vient en déduction du produit potentiel estimé affiché.

Marges de manœuvre financières

N°	Domaine	Qualification	Estimation du gain annuel potentiel
1	Tarification	Indexation des produits du service et du domaine sur le taux d'inflation (~2%)	2 973 €
-	Redevances (70632)	Examiner les conditions de perception des redevances et droits de services à caractère de loisirs et récupérer le produit à percevoir	-
-	Produits des services (7084)	Sécuriser juridiquement et financièrement les conventions de refacturation du personnel mis à disposition, refacturer à coût complet, maîtriser les volumes et analyser le solde net (produit / charge).	-
2		Baisse de 5% des charges à caractère général (011)	41 670 €
-	Rationalisation des charges	Analyser les baux de la collectivité et en particulier les articles relatifs à la charge de la taxe foncière sur les propriétés bâties et refacturer cette charge lorsque le contrat le prévoit	-
4		Revenir à la moyenne observée sur la période 2020-2024 pour les dépenses d'entretien et réparations (615)	55 000 €
5	BA Casino	Sous réserve de satisfaction des conditions de versement, solliciter la participation du délégataire pour développement culturel	65 000 €
-	BA Casino	Reprendre et renforcer le pilotage de la concession du Casino de manière à analyser l'évolution des produits d'exploitation et le respect des engagements contractuels, financiers à l'égard de la collectivité	-
5	BA Animations	Après analyse approfondie des dépenses du compte 623 du budget annexe « Animation », revoir la charge à 120K€ maximum (montant de 2023) soit 45K€ de baisse (équivalent au déficit 2025)	64 074 €
-	BA Animations	Revoir le mode de financement des activités d'animation et organiser une participation par les bénéficiaires du ou des services	
6	Optimisation de la recherche de subventions	Renforcer la recherche de financements extérieurs (subventions d'équipement) et faire évoluer le taux de subventionnement moyen des dépenses d'équipement (hypothèse 3M€ sur la période 2026-2031) de la collectivité de 14% à 25%	330 000 €
Estimation du gain annuel total			558 717 €

Annexes

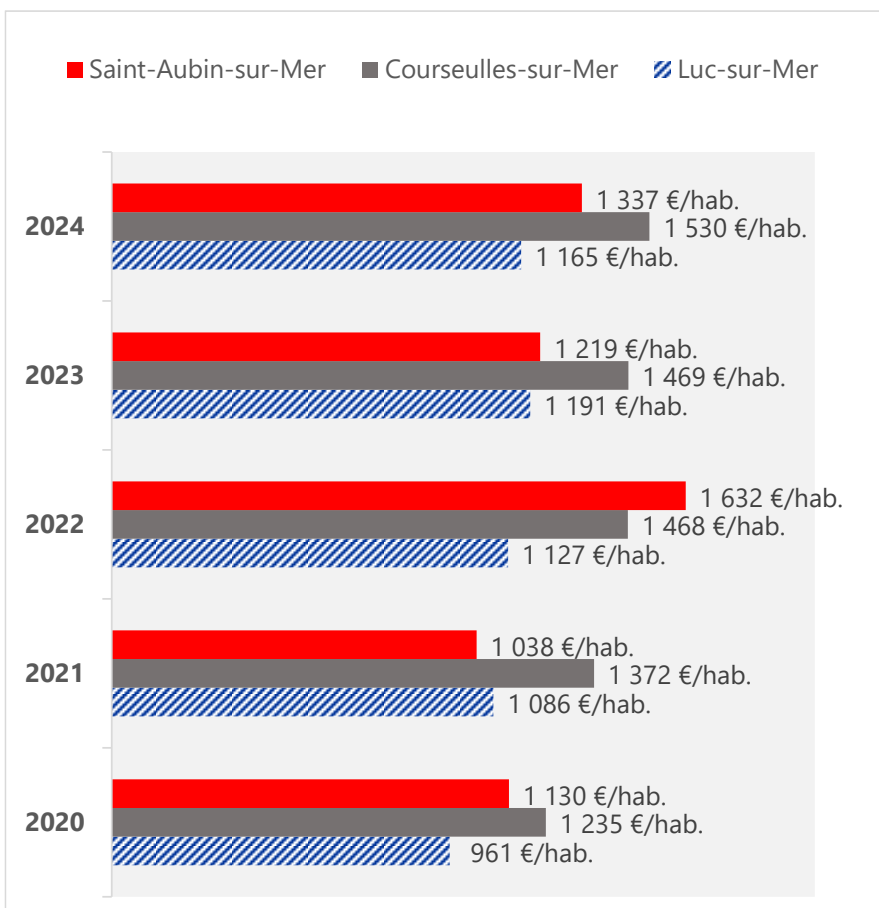
- Benchmark des communes (Courseulles-sur-Mer et Luc-sur-Mer)
- Benchmark des communes membres de l'intercommunalité
- Précision du scénario 1 de prospective financière
- Précision du scénario 2 de prospective financière

Annexe 1.

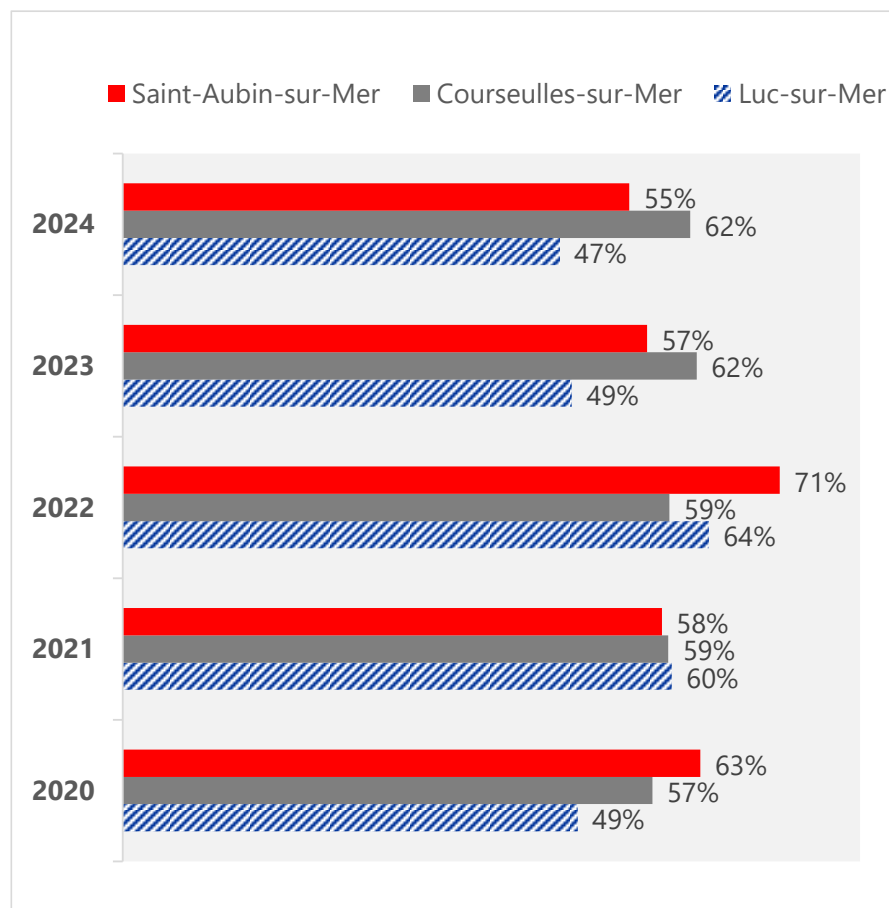
Benchmark des communes (Courseulles-sur-Mer et Luc-sur-Mer)

Benchmark des communes (Courseulles-sur-Mer et Luc-sur-Mer)

Dépenses réelles de fonctionnement



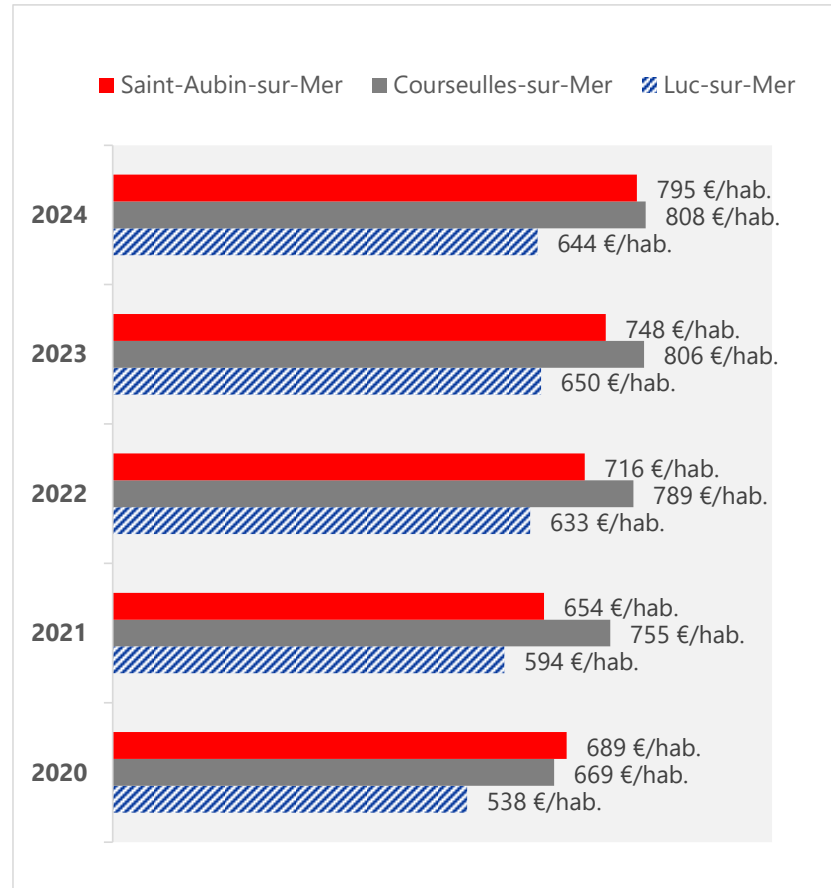
Taux de rigidité des charges structurelles



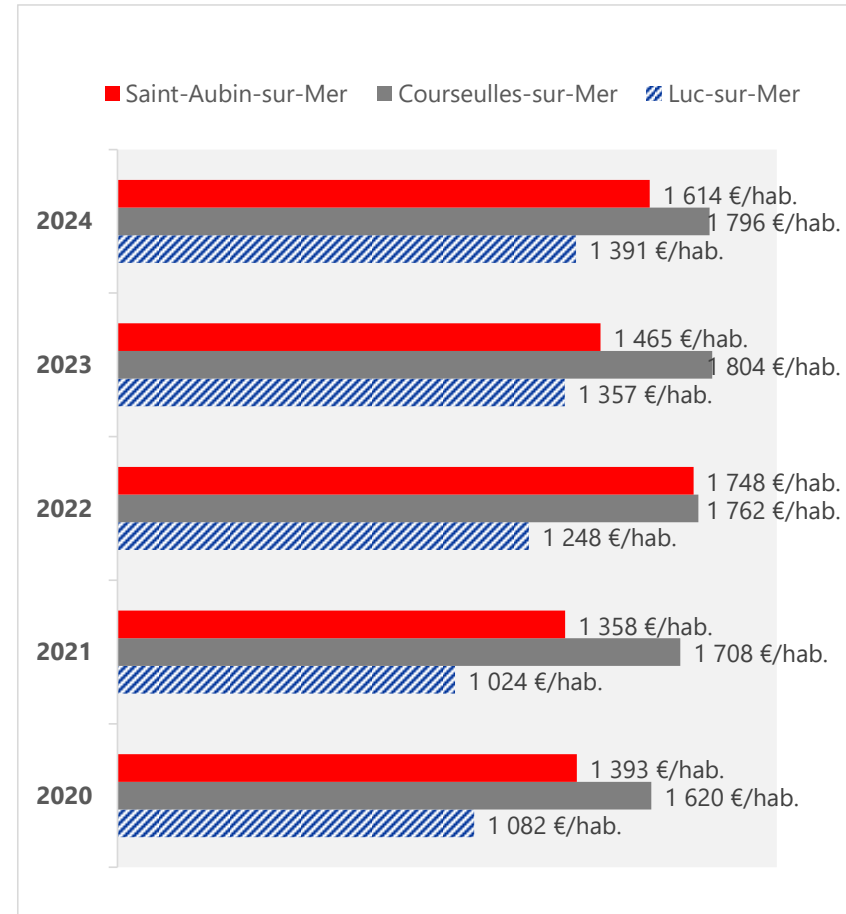
Sources : Comptes de gestion BP des collectivités 2020-2024.

Benchmark des communes (Courseulles-sur-Mer et Luc-sur-Mer)

Charges de personnel



Recettes réelles de fonctionnement

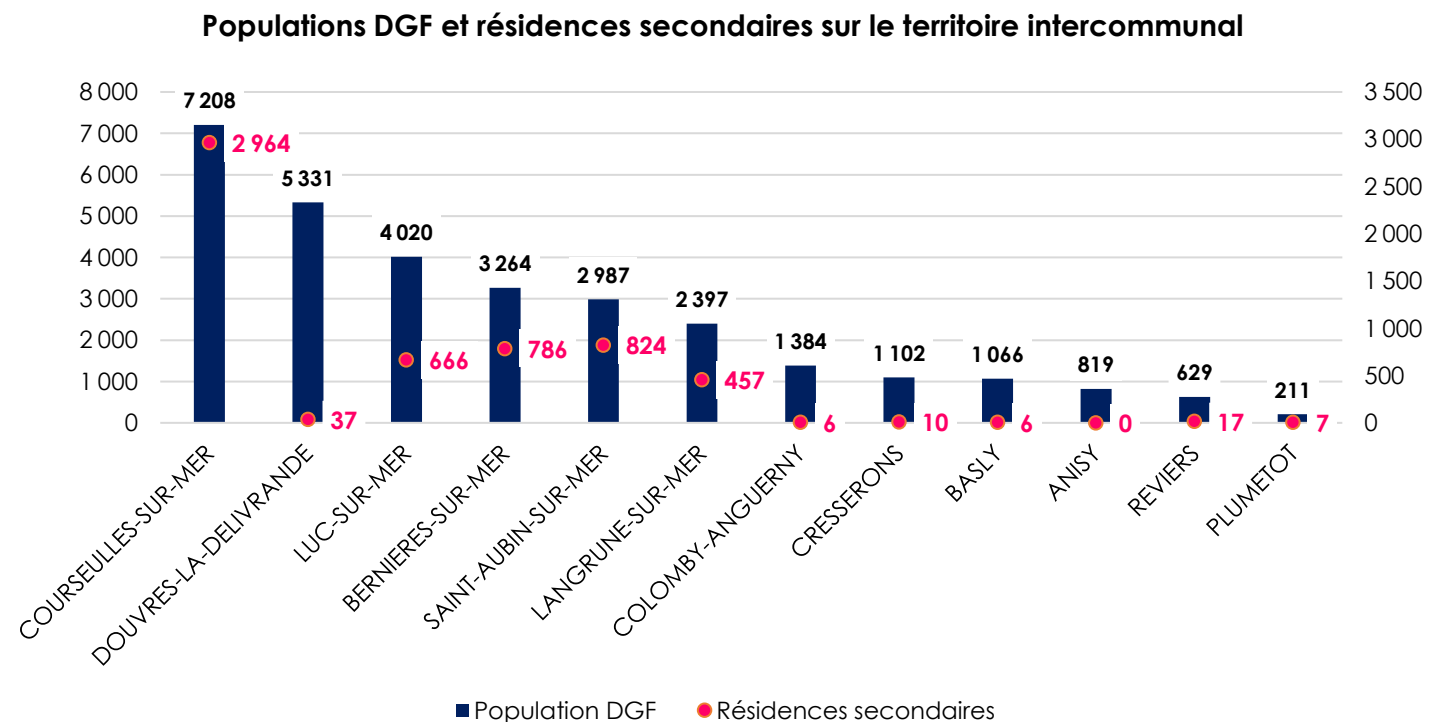


Sources : Comptes de gestion BP des collectivités 2020-2024.

Annexe 2.

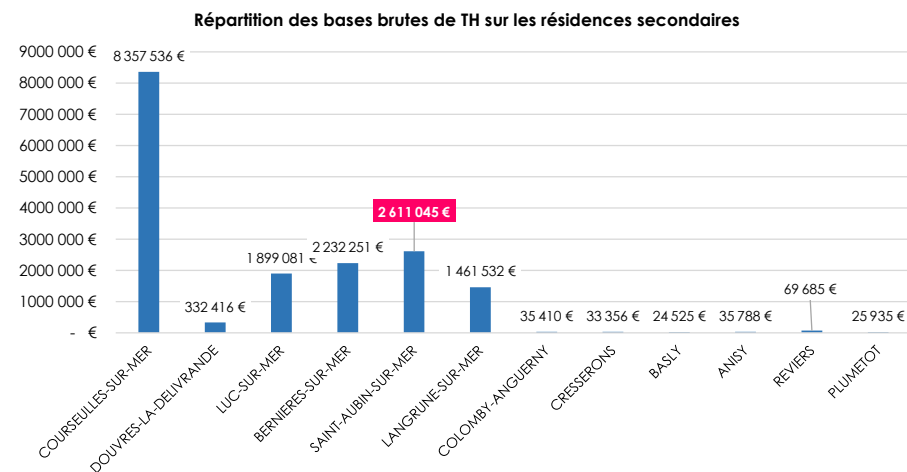
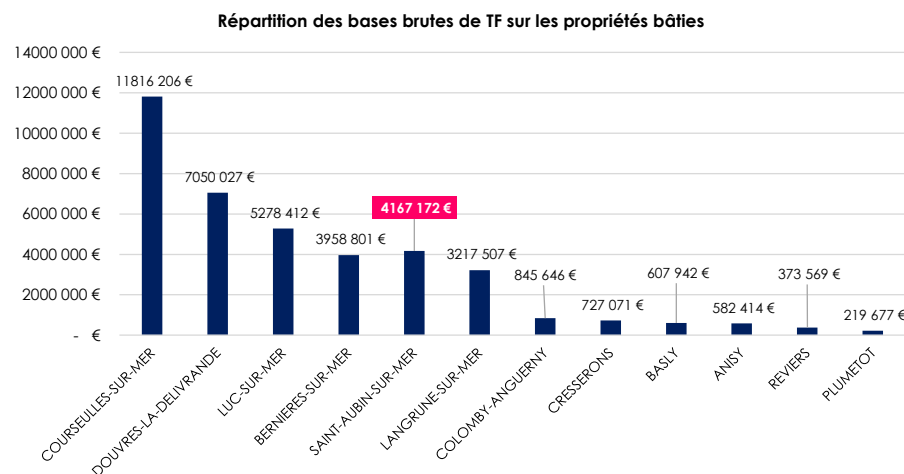
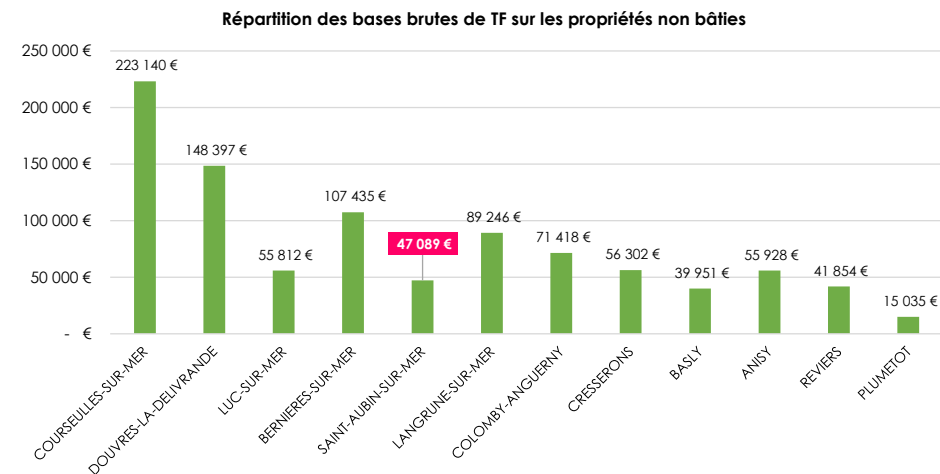
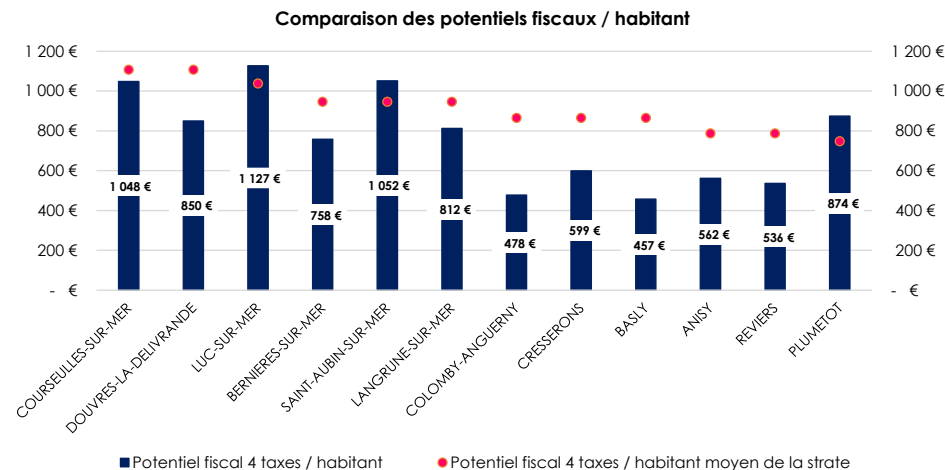
Benchmark des communes membres de l'intercommunalité

Benchmark – Communes de l'intercommunalité



Sources : Direction Générale des Collectivités Locales, Données de répartition des dotations 2025.

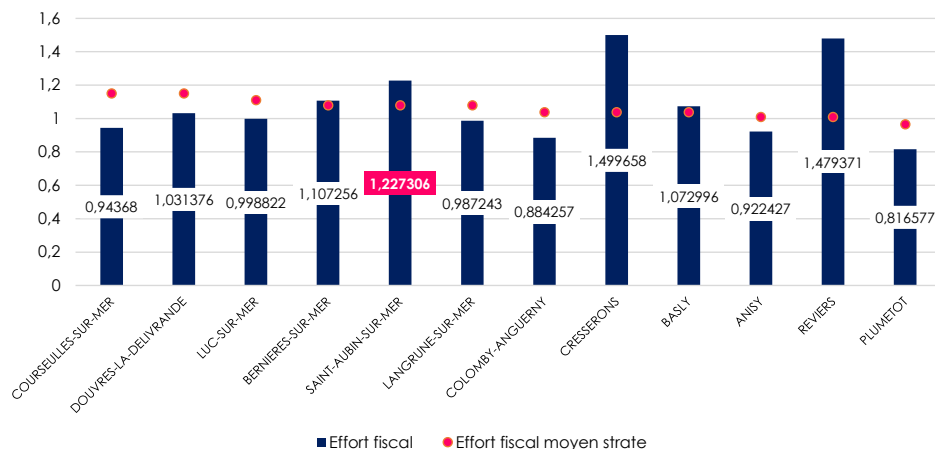
Benchmark – Communes de l'intercommunalité



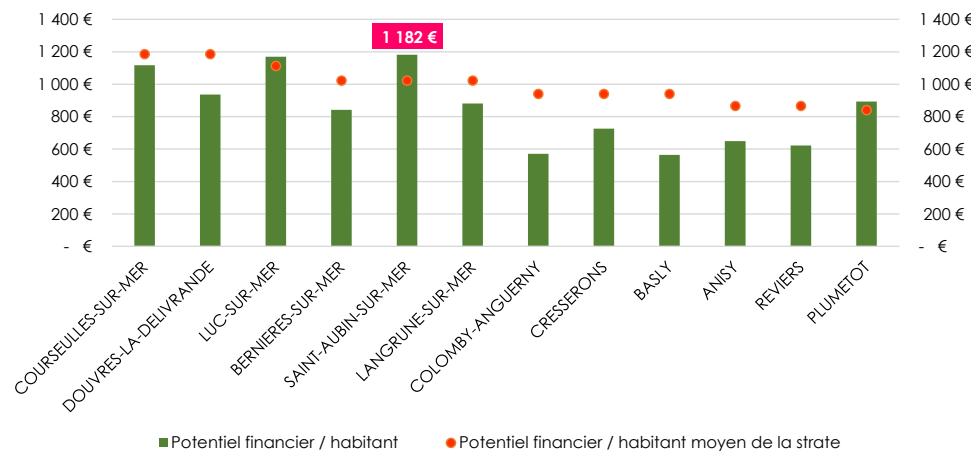
Sources : Direction Générale des Collectivités Locales, Données de répartition des dotations 2025.

Benchmark – Communes de l'intercommunalité

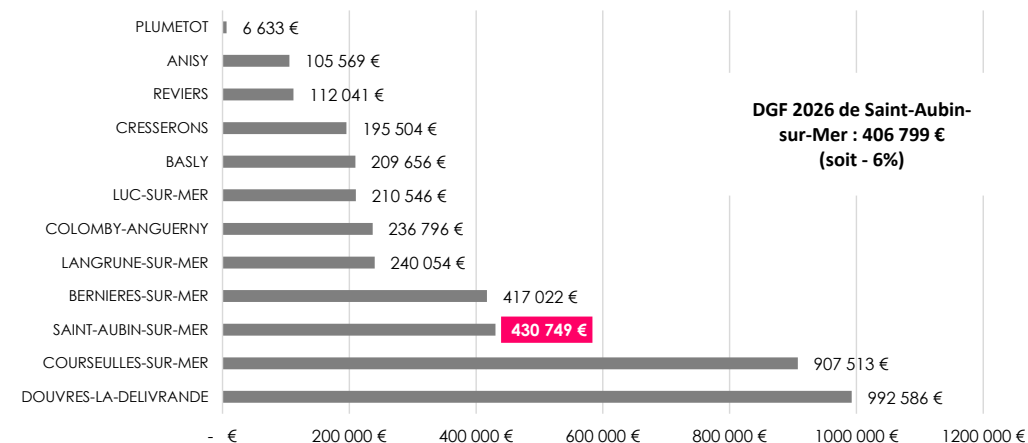
Comparaison des efforts fiscaux des communes de l'intercommunalité



Comparaison des potentiels financiers / habitant



Comparaison des DGF communales sur l'intercommunalité (2025)



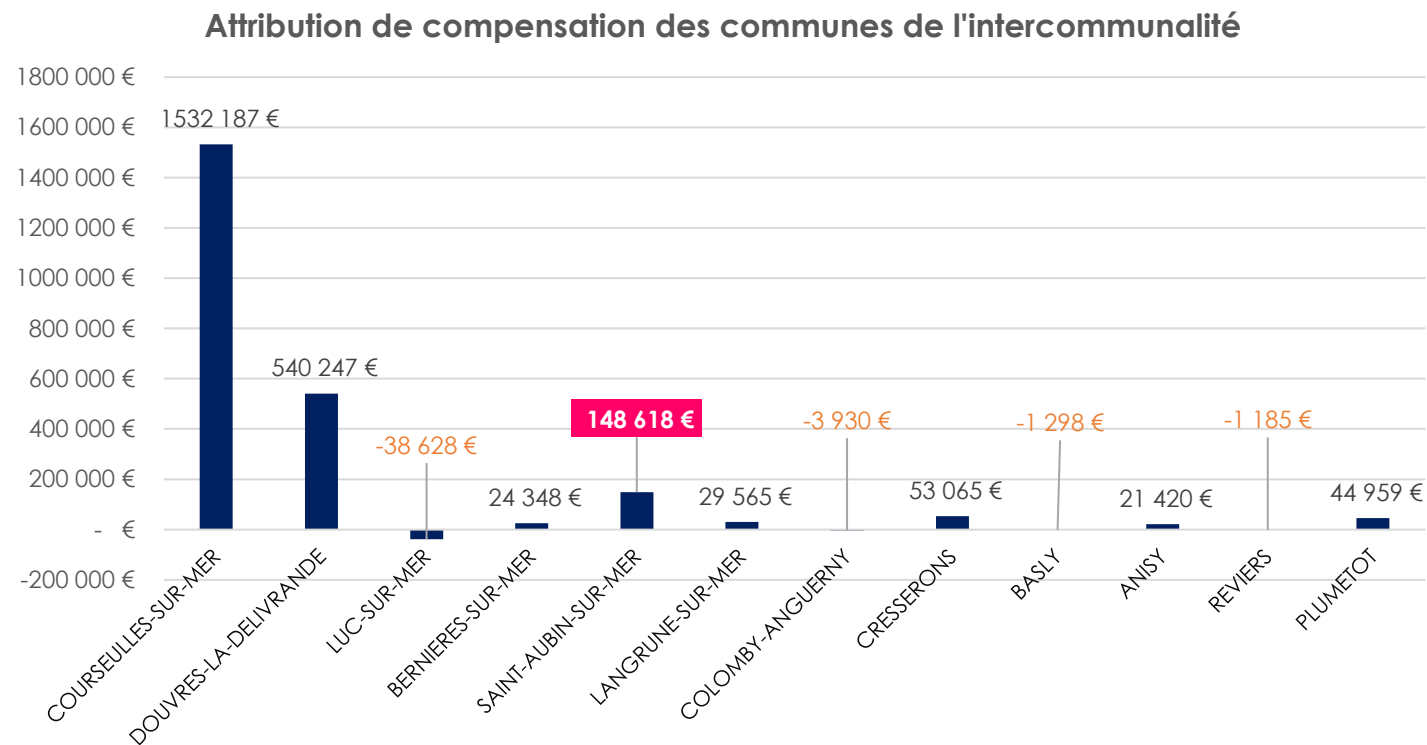
Sources : Direction Générale des Collectivités Locales, Données de répartition des dotations 2025.

Benchmark – Communes de l'intercommunalité

Taux d'imposition (2024)

Communes de l'intercommunalité	Taux d'imposition 2024					
	Taux THRS	Taux moyen de la strate	Taux TF propriétés bâties	Taux moyen de la strate	Taux TF propriétés non bâties	Taux moyen de la strate
COURSEULLES-SUR-MER	9,21%	16,56%	39,54%	38,32%	36,95%	50,48%
DOUVRES-LA-DELIVRANDE	9,85%	18,70%	41,31%	40,11%	37,50%	53,09%
LUC-SUR-MER	8,76%	15,89%	44,16%	36,94%	26,40%	48,90%
BERNIERES-SUR-MER	13,74%	15,89%	43,61%	36,94%	35,00%	48,90%
SAINT-AUBIN-SUR-MER	12,76%	15,89%	48,64%	36,94%	35,97%	48,90%
LANGRUNE-SUR-MER	9,85%	14,13%	43,49%	35,43%	27,41%	43,97%
COLOMBY-ANGUERNY	9,38%	14,13%	39,51%	35,43%	30,60%	43,97%
CRESSERONS	18,53%	14,13%	63,95%	35,43%	51,83%	43,97%
BASLY	10,75%	14,13%	47,88%	35,43%	40,56%	43,97%
ANISY	10,05%	14,13%	40,09%	35,43%	24,81%	43,97%
REVIERS	22,00%	14,13%	60,10%	35,43%	46,00%	43,97%
PLUMETOT	5,98%	10,96%	40,60%	33,85%	27,69%	32,96%

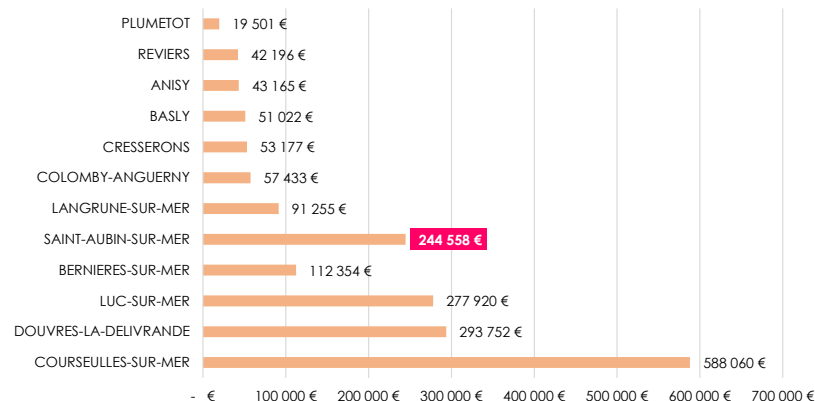
Benchmark – Communes de l'intercommunalité



Sources : Direction Générale des Collectivités Locales, Données de répartition des dotations 2025.

Benchmark – Communes de l'intercommunalité

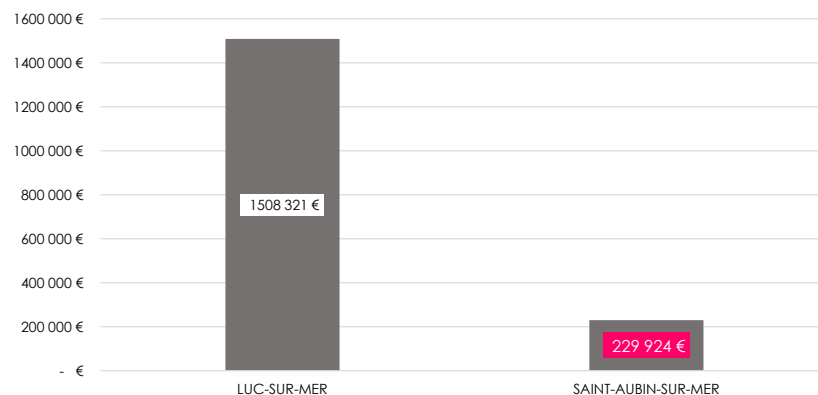
Droits de mutation à titre onéreux (moyenne triennale)



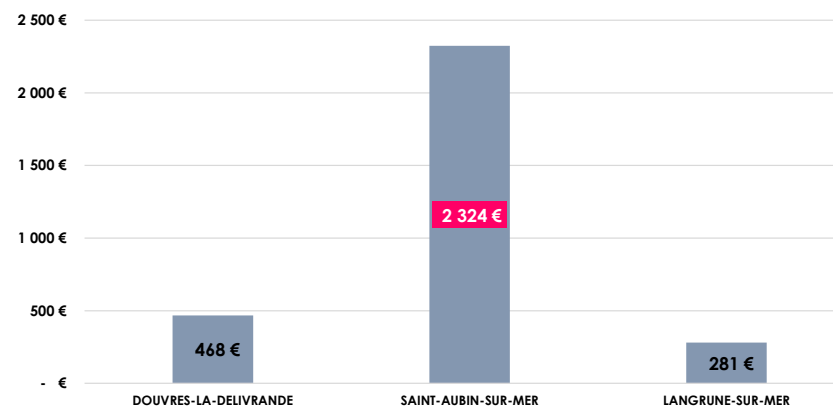
Pour rappel, les droits de mutation sont des taxes prélevées sur tous les transferts de propriété des biens immobiliers ou fonciers et perçus par différentes collectivités territoriales (source : collectivités-locales.gouv.fr). Concernant les communes ces droits sont variables en fonction du seuil de population.

Ainsi, « (...) les communes de plus de 5 000 habitants ou classées station de tourisme perçoivent directement les DMTD issus de leur territoire. Pour les communes de moins de 5 000 habitants qui ne sont pas classées station de tourisme, les DMTD générés sur leur territoire sont placés dans un fonds de péréquation départementale, dont le montant est réparti entre elles par une délibération du conseil départemental (...) ».

Répartition des prélèvements communaux sur le produit des jeux de casino



Taxe sur la publicité extérieure (TPE)



Sources : Direction Générale des Collectivités Locales, Données de répartition des dotations 2025.

Locaux ressortant de la propriété de la collectivité

N° invariant	N°	Libellé voie	Parcelle	Année de construction	Nature loi	Station de	VL PEV année
5620199016V	128	RUE PASTEUR	AE0264	2009	CB	C	70 137
5620270715F	41	RUE DU MARECHAL JOFFRE	AI0098	1990	CB	C	40 725
5620199017R	128	RUE PASTEUR	AE0264	2009	CB	C	39 447
5620122103S	72B	RUE PASTEUR	AD0214	0	CB	C	33 681
5620185668H	25	RTE DE TAILLEVILLE	ZB0085	1980	CB	C	27 594
5620426693T	16	RUE JEAN MERMOZ	AE0365	2000	CB	C	18 620
5620123070G	177B	RUE PASTEUR	AE0108	0	CB	C	17 226
5620376181V	13	RUE JEAN MERMOZ	AE0265	2009	CB	C	11 044
5620376163Z	128	RUE PASTEUR	AE0264	2009	CB	C	8 860
5620312265L	12	RUE DU MARECHAL JOFFRE	AI0057	1890	AP	H	4 171
5620193563Z	31	RTE DE TAILLEVILLE	ZB0083	0	AP	H	3 332
5620123126C	179	RUE PASTEUR	AE0109	1971	MA	H	3 082
5620193557N	1B	PL DE LA GARE	AI0233	1870	AP	H	2 584
5620123818Z	25	RTE DE TAILLEVILLE	ZB0085	1980	MA	H	2 436
5620193564V	1B	PL DE LA GARE	AI0233	1870	AP	H	2 254
5620193558J	1B	PL DE LA GARE	AI0233	1870	AP	H	1 992
5620122147Y	4A	RUE ALSACE LORRAINE	AD0173	1961	AP	H	1 214
5620122148U	4A	RUE ALSACE LORRAINE	AD0173	1961	AP	H	1 173
5620122350A	1	RUE DES TENNIS	AD0080	0	DE	H	918
5620568577J	1	RUE DES TENNIS	AD0080	0	DE	H	918
5620568578E	1	RUE DES TENNIS	AD0080	0	DE	H	918
5620337566Z	31	RTE DE TAILLEVILLE	ZB0083	2002	DE	H	258
5620312269U	12	RUE DU MARECHAL JOFFRE	AI0057	1890	DE	H	220
5620194805J	1B	PL DE LA GARE	AI0233	1870	LC	H	171
5620500916T	4A	RUE ALSACE LORRAINE	AD0173	1961	DA	H	68
5620611536Y	4A	RUE ALSACE LORRAINE	AD0173	1961	DA	H	68
5620611537U	4A	RUE ALSACE LORRAINE	AD0173	1961	DA	H	46
5620122270Y	120B	RUE PASTEUR	AD0077	0	UE	T	9
5620667228N	12	RUE DU MARECHAL JOFFRE	AI0057	1890	DA	H	

Sources : Cadastre 2025.

Les locaux présentés ci-contre ressortent de la propriété de la collectivité. Les lignes présentées en orange ciblent les locaux exonérés de taxe foncière (exonération permanente). Les autres lignes apparaissent taxées. Pour mémoire, le compte 635 du budget principal présente des impôts et taxes payés pour un montant de 26 557 € en 2025.

Annexe 3.

Précision du scénario 1 de prospective financière

Méthodes de calcul des indicateurs

Indicateur	Mode de calcul
Epargne de gestion	Recettes de gestion courante – Dépenses de gestion courante de la collectivité
Capacité d'autofinancement brute Ou CAF* brute	Produits CAF* - Charges CAF Produits CAF* = Recettes réelles de fonctionnement – retraitements – 014 atténuations de produits – 013 atténuations de charges – 775 produits de cessions d'immobilisation – 776 différences sur réalisations reprises au compte de résultat – 777 quote part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat – 78 reprises sur amortissements et provisions Charges CAF* = Dépenses réelles de fonctionnement - 014 atténuations de produits – 013 atténuations de charges – dotations aux amortissements et provisions – 675 valeurs comptables des immobilisations cédées – 676 différences sur réalisations positives transférées en investissement
Capacité d'autofinancement nette Ou CAF* nette	CAF* brute – Remboursement du capital des emprunts
Taux d'épargne nette	CAF* nette / Produits CAF*
Marge d'autofinancement courant	{CAF* brute – Remboursement du capital des emprunt} / Produits CAF*
Capacité ou besoin de financement de la collectivité	Dépenses réelles d'investissement – Recettes réelles d'investissement La collectivité possède un besoin de financement si les dépenses réelles d'investissement de l'exercice sont supérieures aux recettes réelles d'investissement de l'exercice. A l'inverse, la collectivité possède une capacité de financement si les recettes réelles d'investissement sont supérieures aux dépenses réelles d'investissement.
Fonds de roulement	{CAF* nette – Capacité ou besoin de financement de la collectivité + Comptes au Trésor}
Encours de dette	Encours de dette de la collectivité au 31/12 de l'exercice
Niveau d'endettement	{Encours de dette de la collectivité au 31/12 / Produits CAF}
Capacité de désendettement	{Encours de dette de la collectivité au 31/12 / CAF* brute}

* CAF : Capacité d'autofinancement.

Sources : Simulations réalisées à partir des comptes de gestion BP de la collectivité 2020-2025 et du budget principal 2026.

Prospective financière Précision du scénario 1

RATIOS FINANCIERS CLASSIQUES		2025	BP 2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
EPARGNE DE GESTION		251 010 €	-315 884 €	-472 433 €	-658 413 €	-854 610 €	-1 075 660 €	-1 308 990 €	-1 555 549 €
	Produit CAF	3 419 964 €	3 505 171 €	3 346 524 €	3 378 200 €	3 413 318 €	3 438 211 €	3 466 496 €	3 498 351 €
	Charges CAF	3 085 132 €	3 769 884 €	3 766 099 €	3 982 146 €	4 211 921 €	4 456 392 €	4 716 601 €	4 993 672 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE		334 833 €	-264 713 €	-419 576 €	-603 945 €	-798 603 €	-1 018 182 €	-1 250 106 €	-1 495 321 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE		156 432 €	-444 114 €	-584 625 €	-754 642 €	-934 948 €	-1 140 174 €	-1 357 746 €	-1 588 610 €
TAUX D'EPARGNE NETTE		5%	-13%	-17%	-22%	-27%	-33%	-39%	-45%
MARGE D'AUTOFINANCEMENT COURANT		84,99%	102,43%	107,61%	113,42%	119,40%	126,07%	132,96%	140,08%
TAUX DE RIGIDITE DES CHARGES STRUCTURELLES		55%	56%	57%	58%	59%	60%	62%	63%
CAPACITE(-)/BESOIN(+) DE FINANCEMENT		-610 039 €	1 613 734 €	126 087 €	111 735 €	97 383 €	83 031 €	68 679 €	54 327 €
515 - COMPTES AU TRESOR		2 202 181 €	1 869 118 €	1 332 784 €	626 432 €	-260 226 €	-1 352 110 €	-2 661 566 €	-4 201 885 €
FONDS DE ROULEMENT - volume		1 946 358 €	144 333 €	-566 379 €	-1 432 757 €	-2 465 087 €	-3 688 293 €	-5 114 718 €	-6 757 654 €
FONDS DE ROULEMENT - en mois de dépenses de gestion		7,6 mois	0,5 mois	-1,8 mois	-4,3 mois	-7,0 mois	-9,9 mois	-13,0 mois	-16,2 mois
ENCOURS DE LA DETTE		3 792 917 €	3 614 516 €	3 449 468 €	3 298 771 €	3 162 426 €	3 040 433 €	2 932 793 €	2 839 504 €
NIVEAU D'ENDETTEMENT		111%	103%	103%	98%	93%	88%	85%	81%
CAPACITE DE DESENDETTEMENT		11,3 ans							

Retour au tableau
comparatif des scénarii

Prospective financière Précision du scénario 1

FONCTIONNEMENT	2025	BP 2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Chap 011 - Charges à caractère Général	833 408 €	894 656 €	975 175 €	1 062 941 €	1 158 605 €	1 262 880 €	1 376 539 €	1 500 428 €
Chap 012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 781 112 €	1 768 181 €	1 838 908 €	1 912 465 €	1 988 963 €	2 068 522 €	2 151 263 €	2 237 313 €
Chap 014 - Atténuations de produits	25 037 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	643 682 €	1 073 047 €	1 126 700 €	1 183 035 €	1 242 186 €	1 304 296 €	1 369 510 €	1 437 986 €
DEPENSES DE GESTION COURANTE	3 283 239 €	3 765 884 €	3 970 783 €	4 188 440 €	4 419 755 €	4 665 697 €	4 927 312 €	5 205 727 €
66 - Charges financières	39 764 €	38 000 €	36 314 €	34 703 €	33 164 €	31 693 €	30 287 €	28 943 €
67 - Charges exceptionnelles	0 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
68 - Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	320 318 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 643 320 €	3 805 884 €	4 009 097 €	4 225 143 €	4 454 919 €	4 699 390 €	4 959 599 €	5 236 670 €
013 - Atténuation des charges	25 836 €	5 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
70 - Produit des services et du domaine	148 013 €	125 000 €	138 750 €	154 013 €	170 954 €	189 759 €	210 632 €	233 802 €
72 - Production immobilisée	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
731 - Fiscalité locale	2 663 396 €	2 640 000 €	2 679 600 €	2 719 794 €	2 760 591 €	2 788 197 €	2 816 079 €	2 844 240 €
73 - Impôts et taxes (hors 731)	123 318 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
74 - Dotations et participations perçues	503 246 €	480 000 €	456 000 €	433 200 €	411 540 €	390 963 €	371 415 €	352 844 €
75 - Autres produits de gestion courante	70 439 €	50 000 €	49 000 €	48 020 €	47 060 €	46 118 €	45 196 €	44 292 €
RECETTES DE GESTION COURANTE	3 534 248 €	3 450 000 €	3 498 350 €	3 530 027 €	3 565 144 €	3 590 037 €	3 618 322 €	3 650 178 €
76 - Produits financiers	98 550 €	98 500 €	98 500 €	98 500 €	98 500 €	98 500 €	98 500 €	98 500 €
77 - Produits exceptionnels (spécifiques)	10 329 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
78 - Reprises amort. Dépréciations, provisions (semi-budgétaires)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 643 127 €	3 550 500 €	3 598 850 €	3 630 527 €	3 665 644 €	3 690 537 €	3 718 822 €	3 750 678 €

Prospective financière Précision du scénario 1

INVESTISSEMENT	2025	BP 2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
DEPENSES D'EQUIPEMENTS	351 878 €	1 943 333 €	391 000 €	391 000 €	391 000 €	391 000 €	391 000 €	391 000 €
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS	178 401 €	179 401 €	165 049 €	150 697 €	136 345 €	121 993 €	107 641 €	93 289 €
Autres dépenses d'investissement	26 599 €	0 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	556 878 €	2 122 734 €	586 049 €	571 697 €	557 345 €	542 993 €	528 641 €	514 289 €
1021 - Dotations	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
10222 - FCTVA	63 897 €	70 000 €	51 312 €	51 312 €	51 312 €	51 312 €	51 312 €	51 312 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	600 000 €	75 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
16 - Emprunts nouveaux	0 €	1 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
13 - SUBVENTIONS RECUES	24 245 €	363 000 €	58 650 €	58 650 €	58 650 €	58 650 €	58 650 €	58 650 €
Autres recettes d'investissement	478 775 €	0 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 166 916 €	509 000 €	459 962 €	459 962 €	459 962 €	459 962 €	459 962 €	459 962 €

Retour au tableau
comparatif des scénarii

Annexe 4.

Précision du scénario 2 de prospective financière

Méthodes de calcul des indicateurs

Indicateur	Mode de calcul
Epargne de gestion	Recettes de gestion courante – Dépenses de gestion courante de la collectivité
Capacité d'autofinancement brute Ou CAF* brute	Produits CAF* - Charges CAF Produits CAF* = Recettes réelles de fonctionnement – retraitements – 014 atténuations de produits – 013 atténuations de charges – 775 produits de cessions d'immobilisation – 776 différences sur réalisations reprises au compte de résultat – 777 quote part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat – 78 reprises sur amortissements et provisions Charges CAF* = Dépenses réelles de fonctionnement - 014 atténuations de produits – 013 atténuations de charges – dotations aux amortissements et provisions – 675 valeurs comptables des immobilisations cédées – 676 différences sur réalisations positives transférées en investissement
Capacité d'autofinancement nette Ou CAF* nette	CAF* brute – Remboursement du capital des emprunts
Taux d'épargne nette	CAF* nette / Produits CAF*
Marge d'autofinancement courant	{CAF* brute – Remboursement du capital des emprunt} / Produits CAF*
Capacité ou besoin de financement de la collectivité	Dépenses réelles d'investissement – Recettes réelles d'investissement La collectivité possède un besoin de financement si les dépenses réelles d'investissement de l'exercice sont supérieures aux recettes réelles d'investissement de l'exercice. A l'inverse, la collectivité possède une capacité de financement si les recettes réelles d'investissement sont supérieures aux dépenses réelles d'investissement.
Fonds de roulement	{CAF* nette – Capacité ou besoin de financement de la collectivité + Comptes au Trésor}
Encours de dette	Encours de dette de la collectivité au 31/12 de l'exercice
Niveau d'endettement	{Encours de dette de la collectivité au 31/12 / Produits CAF}
Capacité de désendettement	{Encours de dette de la collectivité au 31/12 / CAF* brute}

* CAF : Capacité d'autofinancement.

Sources : Simulations réalisées à partir des comptes de gestion BP de la collectivité 2020-2025 et du budget principal 2026.

Prospective financière Précision du scénario 2

RATIOS FINANCIERS CLASSIQUES		2025	BP 2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
EPARGNE DE GESTION		251 010 €	245 345 €	400 689 €	515 963 €	611 011 €	590 434 €	570 885 €	552 315 €
	Produit CAF	3 419 964 €	3 505 171 €	3 460 379 €	3 491 523 €	3 525 785 €	3 505 208 €	3 485 660 €	3 467 089 €
	Charges CAF	3 085 132 €	3 208 655 €	3 006 833 €	2 921 092 €	2 858 767 €	2 857 296 €	2 855 890 €	2 854 546 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE		334 833 €	296 516 €	453 546 €	570 430 €	667 018 €	647 912 €	629 770 €	612 543 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE		156 432 €	117 115 €	288 497 €	419 734 €	530 673 €	525 920 €	522 129 €	519 254 €
TAUX D'EPARGNE NETTE		5%	3%	8%	12%	15%	15%	15%	15%
MARGE D'AUTOFINANCEMENT COURANT		84,99%	86,42%	82,12%	79,35%	77,21%	78,04%	78,84%	79,64%
TAUX DE RIGIDITE DES CHARGES STRUCTURELLES		55%	56%	52%	49%	46%	46%	46%	45%
CAPACITE(-)/BESOIN(+) DE FINANCEMENT		-610 039 €	320 401 €	-93 299 €	-475 301 €	-606 538 €	-717 477 €	-712 723 €	-708 933 €
515 - COMPTES AU TRESOR		2 202 181 €	1 869 118 €	2 425 292 €	3 480 352 €	4 763 236 €	6 137 954 €	7 489 776 €	8 820 581 €
FONDS DE ROULEMENT - volume		1 946 358 €	1 998 895 €	2 380 691 €	3 275 726 €	4 412 936 €	5 656 333 €	6 891 186 €	8 119 373 €
FONDS DE ROULEMENT - en mois de dépenses de gestion		7,6 mois	7,5 mois	9,5 mois	13,5 mois	18,5 mois	23,8 mois	29,0 mois	34,1 mois
ENCOURS DE LA DETTE		3 792 917 €	3 614 516 €	3 449 468 €	3 298 771 €	3 162 426 €	3 040 433 €	2 932 793 €	2 839 504 €
NIVEAU D'ENDETTEMENT		111%	103%	100%	94%	90%	87%	84%	82%
CAPACITE DE DESENDETTEMENT		11,3 ans	12,2 ans	7,6 ans	5,8 ans	4,7 ans	4,7 ans	4,7 ans	4,6 ans

Retour au tableau
comparatif des scenarii

Prospective financière Précision du scénario 2

FONCTIONNEMENT	2025	BP 2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Chap 011 - Charges à caractère Général	833 408 €	894 656 €	805 190 €	724 671 €	652 204 €	652 204 €	652 204 €	652 204 €
Chap 012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 781 112 €	1 768 181 €	1 679 772 €	1 595 783 €	1 515 994 €	1 515 994 €	1 515 994 €	1 515 994 €
Chap 014 - Atténuations de produits	25 037 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	643 682 €	511 818 €	582 449 €	662 827 €	754 297 €	754 297 €	754 297 €	754 297 €
DEPENSES DE GESTION COURANTE	3 283 239 €	3 204 655 €	3 097 411 €	3 013 281 €	2 952 495 €	2 952 495 €	2 952 495 €	2 952 495 €
66 - Charges financières	39 764 €	38 000 €	36 314 €	34 703 €	33 164 €	31 693 €	30 287 €	28 943 €
67 - Charges exceptionnelles	0 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
68 - Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	320 318 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 643 320 €	3 244 655 €	3 135 725 €	3 049 985 €	2 987 659 €	2 986 188 €	2 984 782 €	2 983 439 €
013 - Atténuation des charges	25 836 €	5 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
70 - Produit des services et du domaine	148 013 €	125 000 €	137 500 €	151 250 €	166 375 €	166 375 €	166 375 €	166 375 €
72 - Production immobilisée	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
731 - Fiscalité locale	2 663 396 €	2 640 000 €	2 679 600 €	2 719 794 €	2 760 591 €	2 760 591 €	2 760 591 €	2 760 591 €
73 - Impôts et taxes (hors 731)	123 318 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
74 - Dotations et participations perçues	503 246 €	480 000 €	456 000 €	433 200 €	411 540 €	390 963 €	371 415 €	352 844 €
75 - Autres produits de gestion courante	70 439 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
RECETTES DE GESTION COURANTE	3 534 248 €	3 450 000 €	3 498 100 €	3 529 244 €	3 563 506 €	3 542 929 €	3 523 381 €	3 504 810 €
76 - Produits financiers	98 550 €	98 500 €	98 500 €	98 500 €	98 500 €	98 500 €	98 500 €	98 500 €
77 - Produits exceptionnels (spécifiques)	10 329 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
78 - Reprises amort. Dépréciations, provisions (semi-budgétaires)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 643 127 €	3 550 500 €	3 598 600 €	3 629 744 €	3 664 006 €	3 643 429 €	3 623 881 €	3 605 310 €

Prospective financière Précision du scénario 2

INVESTISSEMENT	2025	BP 2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
DEPENSES D'EQUIPEMENTS	351 878 €	650 000 €	739 500 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS	178 401 €	179 401 €	165 049 €	150 697 €	136 345 €	121 993 €	107 641 €	93 289 €
Autres dépenses d'investissement	26 599 €	0 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	556 878 €	829 401 €	1 004 549 €	350 697 €	336 345 €	321 993 €	307 641 €	293 289 €
1021 - Dotations	0 €	0 €						
10222 - FCTVA	63 897 €	70 000 €	97 046 €	13 123 €	13 123 €	13 123 €	13 123 €	13 123 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	600 000 €	75 000 €	305 845 €	462 875 €	579 759 €	676 347 €	657 241 €	639 099 €
16 - Emprunts nouveaux	0 €	1 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
13 - SUBVENTIONS RECUES	24 245 €	363 000 €	344 957 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres recettes d'investissement	478 775 €	0 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 166 916 €	509 000 €	1 097 848 €	825 998 €	942 882 €	1 039 470 €	1 020 364 €	1 002 222 €

Retour au tableau
comparatif des scénarii

The background of the image features the dark silhouettes of several people, likely in a meeting or collaborative work environment, set against a gradient blue sky. The silhouettes are positioned around the central text, with some individuals on the left and others on the right, creating a sense of a group gathered around a central point.

ECOFINANCE
GROUPE